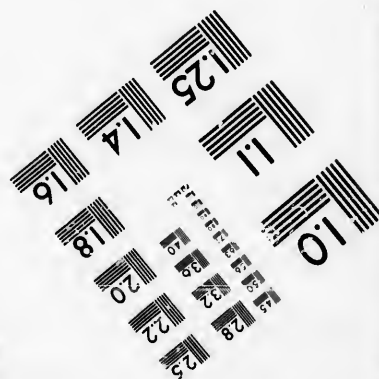
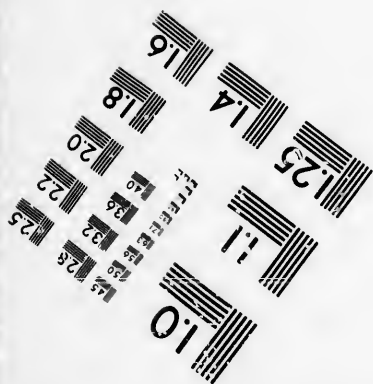
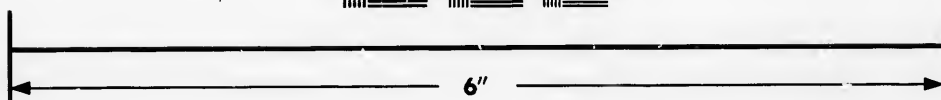
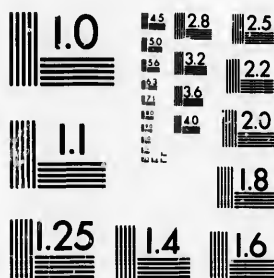


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La pagination est comme suit : [323]- 402 p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction Indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

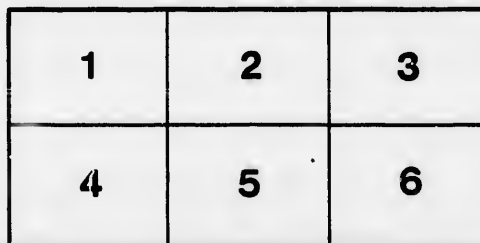
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à



MONUMENT CHAMPLAIN
INAUGURÉ À QUÉBEC, LE 22 SEPTEMBRE 1898

0200

LE

Q

de pu
les p
sujet

De
du c
l'autr
tout l
se so
balan
ils on
le pu
à la c
résult

Les
sont a
et la

Le C

2200

ch. 3
15
—
1

LE MONUMENT-CHAMPLAIN

HISTOIRE DE SON INSCRIPTION

POLÉMIQUE INTÉRESSANTE

I

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

QUI n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Imbu de cette règle immuable, nous avons pris la détermination de publier intégralement et dans un même fascicule, toutes les pièces se rapportant à la discussion qui s'est élevée au sujet de l'inscription du monument-Champlain.

Deux camps se sont formés dès le début parmi les membres du comité: l'un était en faveur d'une inscription latine; l'autre voulait l'emploi d'une langue vulgaire, comprise de tout le monde. On verra plus loin comment ces deux camps se sont partagés, quels sont ceux qui ont fait pencher la balance en faveur du français et de l'anglais, quels arguments ils ont invoqué pour soutenir leur thèse; le public, du moins le public instruit, sera à même de tirer des conclusions quant à la compétence de ceux qui ont participé à ce débat et au résultat qui l'a clos.

Les pièces principales de ce dossier appelé à devenir célèbre sont au nombre de trois: deux ont été publiées en brochure, et la troisième a paru dans les journaux quotidiens.

Il n'est pas sans intérêt, pour les bibliophiles du moins, de donner une inscription bibliographique de ces trois pièces.

La première pièce, par ordre chronologique, est la brochure de M. l'abbé H.-R. Casgrain. Elle est intitulée comme suit :

NOTES
RELATIVES AUX
INSCRIPTIONS
DU
MONUMENT DE CHAMPLAIN
QUÉBEC
DESSAULT & PROULX, IMPRIMEURS
1898

C'est une brochure de $9\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pouces, et dont voici la collation :

Faux-titre, 1 f., verso blanc ; titre, 1 f., au verso : "*Ces notes sont tirées à vingt-cinq exemplaires numérotés et signés de ma main*" ; avis, 1 f., verso blanc ; texte, pages 7-32 ; format *in-octavo*, couverture imprimée.

Les trois exemplaires que nous avons pu consulter sont numérotés et signés par l'auteur.

Le texte proprement dit est précédé de l'avis suivant :

AVIS

Ceux qui liront ces notes comprendront pourquoi je les ai conservées. Il y a dans les incidents qui s'y trouvent matière à un poème dans le genre du Lutrin de Boileau, ou à une comédie comme savait en faire le spirituel Labiche.

Outre ce motif, j'en ai eu un autre plus sérieux : l'honorable M. Alexandre Chauveau, président du comité du monument de Champlain, qui a mené cette entreprise à bonne fin avec une activité et un tact qui ont été universellement reconnus, se propose de garder, pour l'avenir, les livres de délibérations qu'il

a tenus. Ces livres ne renferment qu'une partie des pièces contenues ici; voilà pourquoi je les ai réunies en brochure, afin qu'on puisse s'en rendre compte.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

Québec, ce 15 octobre, 1898.

La seconde pièce est la brochure de M. Ernest Gagnon dont le titre se lit ainsi :

RÉPONSE

A LA BROCHURE DE MONSIEUR L'ABBÉ H.-R. CASGRAIN

INTITULÉE

"NOTES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS
DU MONUMENT DE CHAMPLAIN"

PAR

ERNEST GAGNON

QUÉBEC

DUSSAULT & PROULX, IMPRIMEURS

1899

Cette seconde pièce est de 9 $\frac{3}{4}$ x 6 $\frac{1}{2}$ ponce.

Collation : Titre, 1 f. ; verso blanc ; texte, pages 3-8 ; format *in-octavo*, couverture imprimée.

Elle n'est ni numérotée, ni paraphée ; mais au bas de la huitième et dernière page on lit la note suivante :

Cette "Réponse" tirée à 25 exemplaires, n'est pas pour le public. J'en donnerai volontiers un exemplaire à chacune des personnes qui ont reçu le "pamphlet" de M. l'abbé Raymond Casgrain.

E. G.

Enfin, la troisième pièce, la pièce de résistance à notre avis, celle qui rectifie les inexactitudes de l'inscription, partant la plus importante pièce aux yeux de l'historien, c'est l'étude

critique de M. N.-E. Dionne, publiée simultanément dans le *Courrier du Canada*, l'*Événement* et le *Soleil*, de Québec, le 21 janvier 1899, et intitulée : *L'Inscription du Monument-Champlain—Réponse à M. l'abbé Casgrain*.

La majeure partie des pièces que nous donnons aujourd'hui a été, il est vrai, publiée dans les journaux quotidiens ; mais elles sont tellement importantes, elles sont si intimement liées à l'histoire de Québec et plus particulièrement à l'histoire du monument, que nous avons cru opportun et même utile de les publier de nouveau sous une forme moins éphémère et plus durable. Notre reproduction aura l'avantage d'être plus exacte, plus conforme aux originaux, que ne l'est la reproduction faite par les journaux populaires.

Nous nous permettrons d'ajouter, sans vouloir blesser qui que ce soit, que la nature même de deux de ces pièces, le tirage restreint qui en a été fait, le caractère intime qu'elles ont et les expressions d'opinion un peu franches — elles n'étaient pas destinées au public — qu'elles contiennent, auraient dû leur fermer la porte du journal quotidien à grande publicité. Elles n'ont aucun intérêt pour le peuple, et ne seront pas lues par la grande majorité, les plébéiens. Mais elles intéressent à un haut point de vue ceux qui s'occupent d'histoire, ceux qu'on est convenu d'appeler la classe instruite. Ceux-là, après avoir pris connaissance de la critique historique de M. N.-E. Dionne, avaient droit de se demander : mais qu'est-ce qui a donné lieu à cette critique, quels sont les incidents qui se rapportent à la manipulation de l'inscription ? Enfin, le monument-Champlain est aujourd'hui la propriété de la ville de Québec, c'est-à-dire une chose publique, tout ce qui s'y rattache doit être connu.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui nous ont engagé à consacrer autant d'espace à cette question d'actualité.

Nous allons préalablement reproduire fidèlement ces trois pièces, nous réservant l'opportunité de les analyser et de les compléter dans des remarques finales.

II

LES "NOTES" DE M. L'ABBÉ CASGRAIN

Nec quæro bellum nec vito.

En 1896, je fus nommé l'un des membres du comité chargé de rédiger les inscriptions qui devaient être placées sur ce monument. L'extrême difficulté que j'ai de lire, à cause de la faiblesse de ma vue, m'engagea tout d'abord à refuser d'en faire partie, dans la crainte de ne pouvoir me bien rendre compte des projets à discuter. J'en avertis le Président, Mgr Laflamme, et je m'abstins d'assister aux deux premières assemblées. Ce ne fut que sur les instances pressantes et répétées d'un des membres du comité, M. l'abbé Lindsay, que je me décidai à me rendre aux réunions. M. l'abbé Lindsay s'était, paraît-il, adressé à un latiniste qui lui avait remis deux inscriptions. Il me les lut un soir que j'étais allé souper chez lui, au monastère des Ursulines, et me pria instamment de me rendre au comité, où il pensait que mon appui pourrait faire adopter plus facilement l'une des deux inscriptions. La majorité de ce comité semblait préférer que tout fût fait en langues vulgaires, française et anglaise. J'eus le tort de me laisser persuader, et ce fut le commencement des petits conflits littéraires plus amusants pour la galerie que pour les acteurs. Peu importe; je crois pouvoir dire que, par la franchise avec laquelle j'ai exprimé mon opinion, j'ai épargné au comité quelques bévues qui auraient pu être mises à sa charge. J'en signalerai trois que je crois bien caractérisées.

La première a trait au nom même de Champlain qui était trouqué dans les deux inscriptions latines.

La seconde était dans la suite de ces inscriptions qui, comme je l'ai prouvé et comme on en est convenu, étaient trop vagues, pouvant s'appliquer presque entièrement à d'autres personnages.

La troisième était dans la rédaction défectueuse de l'inscription française qui résumait la vie de Champlain. Il suffit, pour s'en convaincre, de la comparer avec celle qu'on peut lire sur le monument et que j'ai rédigée à la demande de M. Chauveau.

Après ce court exposé, j'arrive aux détails de ce qui s'est passé. Voici d'abord le texte de l'inscription latine qui parut avoir le plus de chance d'être adoptée :

Summo viro
Samuel Champlain,
Qui,
Dei hominumque caritate instinctus,
Hanc urbem Quebecum sescentis exantictis laboribus condidit,
Ejus, que tanta novæ Franciæ futura erat gloriæ
Fundamenta jecit, ipse exordium fuit,
Cum privatæ tum publicæ prudentiæ nobilissima
Genti Canadensi
Factis, edictis, scriptis reliquit documenta
Memores, ut decet, posteri atque animo grati
Monumentum
Collatis sumptibus,
Posuere.
A. D. MDCCCXCVIII.

La première objection que j'ai eu à faire au comité sur l'inscription qui précède, est celle-ci : A la seconde ligne, on lit : SAMUEL CHAMPLAIN. Il suffit d'ouvrir les œuvres de Champlain, édition Laverdière, vol. I, p. XI, note, pour constater que dans son contrat de mariage, Champlain lui-même s'est fait désigner sous le nom de : SAMUEL DE CHAMPLAIN. C'est donc ainsi évidemment qu'il entendait que son

nom fut écrit. De quel droit alors peut-on l'écrire autrement qu'il ne le voulait lui-même ?

Le Comité s'est rendu sans objection à cette remarque, et a modifié ainsi le commencement de l'inscription :

Summo viro
Samuel de Champlain

Le texte qui suit contient une nouvelle rédaction de l'inscription, faite à la demande de M. l'abbé Lindsay.

Summo viro
Samueli de Champlain
Qui
Dei hominumque caritate iunctus
Post multas ac dissitas plagas
Solertè, intrepide, patienter exploratas
Hanc urbem Quebecum sescentis exantlatis laboribus condidit,
Qui rebus pace ac bello præclare gestis
Prima ejus, quæ tanta Novæ Franciæ futura erat, gloriæ
Fundamenta jecit, ipse exordium fuit ;
Qui factis, edictis, scriptis
Nobilissima genti Canadensi
Cum privatæ tum publicæ prudentiæ edidit documenta ;
Posteris
Admirationis, observantiæ, pietatis causâ,
Monumentum
Collatis sumptibus
Posuere

— — —
Québec, 30 novembre 1896.

Monsieur Lindsay,

Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

Chacun était si empressé de donner son avis au comité d'hier que je n'ai pu expliquer ma pensée au sujet du passage

de l'inscription : *Dei hominumque caritate instinctus*. La tentative de colonisation faite par la marquise de Guercheville et les Jésuites me semble plus mériter cet éloge que Champlain avec ses compagnons ; car elle était toute catholique et en vue de la conversion des sauvages. Si vous jetez un coup d'œil sur l'ouvrage du P. de Rochemonteix, vous y verrez, vol. I, page 8 : " Les catholiques se mirent du côté des mécontents, en voyant l'œuvre d'une colonisation essentiellement catholique confiée au lieutenant général de Monts... calviniste." Une inscription comme celle dont vous vous occupez doit être strictement historique et ne pas donner lieu à des discussions. Or, je crois que vous n'en êtes pas encore rendus là. Vous savez qu'ici nous sommes trop portés à faire du panégyrique : c'est ce qui me met en défiance. Prenons garde qu'un jour ou l'autre le P. de Rochemonteix nous dise, comme à l'auteur de Mgr de Javal, que nous sommes tombés dans un tel enthousiasme, pour ne pas dire plus, que nous en avons perdu de vue la vérité. (textuel).

Le tout humblement soumis,

H.-R. CASGRAIN.

Québec, 4 décembre 1896.

Monsieur l'abbé Lindsay,

Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

En vous soumettant, mardi dernier, mes humbles observations, j'en ai oublié une que je crois devoir vous indiquer. L'auteur de l'inscription, que je reconnais comme un latiniste consommé, d'autant plus volontiers que je n'en suis pas juge, ne me paraît pas avoir aussi bien compris le sujet qu'il avait à traiter et s'est trop borné à cause de cela à des généralités

qui peuvent convenir à d'autres personnages. Ainsi les six premières lignes de l'inscription peuvent s'appliquer tout aussi bien à Jacques Cartier qu'à Champlain. Lisez plutôt :

Summo viro,
 Jacobo Cartier,
 Qui,
 Dei hominumque caritate instinctus,
 Post multas ac dissitas plagas
 Solerter, intrepide, patienter exploratas

Il n'y a ensuite qu'à faire une légère modification pour gagner une nouvelle ligne :

Hunc portum Quebecum sescentis exantlatis laboribus invenit ;

On peut encore glaner dans les lignes suivantes :

Qui rebus pace..... Praeclare gestis

.....
 Qui factis..... Scriptis

Nobilissima genti Canadensi

Cum privatae tum publicae prudentiae edidit documenta ;

Vous ne perdez pas même la beauté finale que vous m'avez fait admirer, le *cursus velox* :

Posteri
 Admirationis, observantiae, pietatis causâ,
 Monumentum
 Collatis sumptibus
 Posuere.

Vous allez trouver ces remarques bien impertinentes ; mais je me reprocherais de ne pas vous les faire en toute simplicité, afin d'éviter plus tard de graves inconvénients.

Le tout humblement soumis,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Monastère des Ursulines, Québec, 5 décembre 1896.

M. l'abbé H.-R. Casgrain,

Québec.

Monsieur l'abbé et vénéré confrère,

J'ai l'honneur d'acuser réception de votre lettre en date d'hier. Si j'en comprends bien le sens, le fond de l'inscription, *Summo viro* ne vaudrait rien, on à peu près. Resterait la forme, que cependant vous vous déclarez incapable d'apprécier justement. Comme celle-ci pourrait difficilement trouver grâce devant l'éminent latiniste qui croyait, sans être trop sûr, y distinguer une répétition de verbe, je pense qu'il est mieux de rendre l'inscription à son auteur sans plus, avant qu'elle soit réduite à néant, comme la fene brochure de L.-O. Davil. Toutefois, vous admettrez avec moi, j'ose l'espérer, que la critique s'étant manifestée un peu tard, un temps utile, pour dire le moins, a été perdu : ce qui vérifierait une fois de plus, le mot du poète : *Lovc's labor lost*.

Je ne saurais communiquer avec l'auteur qu'après un laps de quatre jours. Mais je connais suffisamment ses intentions pour réserver et réclamer en son nom le travail que j'ai soumis au Comité. Je désire en faire autant de l'autre inscription, *Virum suspice viator*, qui au dire des connaisseurs, est inférieure au *Summo Viro*.

C'est fâcheux que la statue de Champlain n'ait pas subi pareille épreuve. Telle qu'elle est, il est à craindre qu'elle ne ressemble pas même à Jacques Cartier.

Agrérez, Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LIONEL LINDSAY.

Québec, 5 décembre, 1896.

Monsieur l'abbé Lindsay,
Chapelain des Ursulines, Québec.

Mon cher Chapelain,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui et je me rends à votre désir en vous renvoyant la copie des deux inscriptions, avec traduction, que vous avez bien voulu me communiquer. Si on m'avait laissé tranquillement dans mon coin, comme je le désirais, je n'aurais pas eu la peine de me prononcer sur leur mérite. Je n'ai même pas voulu aller aux deux premières assemblées de votre comité, et c'est surtout à vos instances que j'ai cédé en m'y rendant. Je regrette avec vous de n'avoir pu saisir du premier coup d'œil les défauts que je crois apercevoir dans l'inscription *Summo viro* en ce qui regarde, non pas la forme, mais le fond. La critique n'est pas une chose facile, pour moi en particulier qui ai toujours besoin de quelqu'un pour lire et écrire. Au reste, le retard dont vous vous plaignez n'a pas une grande conséquence, car le président du comité m'a assuré que rien ne pressait de prendre une décision.

Quant au monument de Champlain dont vous me parlez, vous savez que je ne l'admire pas plus que vous. La statue n'est pas plus celle de Champlain que de Cartier: c'est un bon monsieur quelconque, qui peut s'appeler d'un nom quelconque. Je vous ai dit la réponse qu'on m'a faite, quand j'ai exprimé l'idée d'une statue dans le genre de celle d'Amatheis.

Veuillez agréer, mon cher Chapelain, l'assurance de mon respectueux dévouement.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

Dans le cours de l'hiver 1897, pendant que j'étais en France, le comité des inscriptions du monument de Champlain, se réunit de nouveau, et eut à se prononcer sur une dernière rédaction de l'inscription latine. Avant de l'adopter

définitivement, M. Chauveau, président-général, eut devoir la soumettre à une assemblée du comité. Il m'invita d'y assister par la lettre suivante :

MONUMENT CHAMPLAIN

Québec, 22 octobre 1897.

Cher Monsieur,

Il y aura, vendredi, le 22 octobre, à 5 heures, p. m., à mon bureau au Palais de Justice, réunion du comité chargé de la construction du monument. Cette réunion est très importante, et je vous demanderai tout spécialement d'y assister. Comme il faut absolument décider sans plus de délai quelles inscriptions seront gravées sur ce monument, j'ai convoqué, pour la même réunion, les membres du sous-comité des inscriptions, afin que nous puissions cette fois avoir une décision finale. Je tiens à ce que tous les membres soient présents pour donner leur opinion sur cette importante question ; car c'est généralement ceux qui n'assistent pas à des comités de la nature du nôtre, qui sont le plus portés à critiquer les décisions prises en leur absence. Je compte sur votre présence, vendredi, à 5 heures.

Votre bien dévoué,

ALEXANDRE CHAUCHEAU.

Président du comité, Monument Champlain.

La liberté peut-être trop grande avec laquelle j'avais donné mon opinion, l'année précédente, avait été fort désagréable à plusieurs membres du comité qui, après avoir souhaité ma présence, auraient voulu me voir bien loin. Comme M. l'abbé Lindsay, ils ne s'étaient pas gênés de dire que je n'étais qu'un ignare en fait de latin. Cela m'était fort indifférent, car je n'ai aucune prétention à ce sujet.

Un hasard me donna la tentation de mettre à l'épreuve ceux des membres qui se regardaient comme des juges com-

pétents. Un ami me lut un jour, dans la *Semaine Religieuse* de Valleyfield, du 1er octobre 1897, une inscription composée par Léon XIII en l'honneur de saint Bonaventure. Cette inscription très concise ne contient qu'une pensée, mais très belle et générale, pouvant fort bien s'appliquer à Champlain, ainsi qu'on peut le constater par ce qui suit. Je fis donc l'adaptation voulue et je la remis, en présence d'un témoin, au secrétaire du comité, M. Ludovic Brunet, en le priant de la présenter à la séance, sans en dire la provenance. On va voir quel en fut le résultat.

Je fus un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à l'adoption de l'inscription proposée, parce que cette composition, qui n'a pas moins de soixante et sept mots, ne contient à mon avis aucune pensée vraiment saillante. Je conclus mes remarques en disant que je n'étais pas opposé en principe à une inscription latine, et que si l'on en proposait une qui pût souffrir la comparaison avec la magnifique inscription du monument de Montcalm et Wolfe, placé tout auprès, je voterais pour son adoption : mais on en était loin. La majorité du comité se prononça contre toute inscription latine, au grand désappointement de la minorité. La déconvenue du pauvre M. Lindsay fut d'autant plus sensible qu'il croyait être nanti d'une œuvre si remarquable, qu'en la recevant, l'année précédente, il avait dit à Mgr Laflamme, lequel me l'a répété, que le moins que le comité pouvait offrir en récompense à son auteur, était la somme de cent dollars. Un plaisant disait à ce propos que c'était l'histoire renouvelée de Perrette. Le pot au lait était répandu ; et cela par ma faute. On jugera de l'indignation par les lettres suivantes. Celle de mon brave ami, M. Chapais, a de quoi surprendre de la part d'un tel homme d'esprit ; mais je crois que sa colère était plus apparente que réelle. Il n'a pas voulu lâcher ses collègues ; mais au fond il a dû rire sous sa moustache.

Quant au personnage qui signe Ernest Gagnon, il est trop connu pour qu'il faille être surpris du ton de sa lettre : elle est digne de son insuffisance et de sa sottise prétention.

Voici d'abord la lettre que j'écrivis à M. Chauveau après la séance :

Québec, 25 octobre, 1897.

Monsieur Alexandre Chauveau,

Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Je sais que plusieurs membres du Comité, présents à la séance du 22 octobre dernier, ont été fort mécontents de ce que je me suis opposé à l'adoption de l'inscription latine qui a été soumise. J'ai prétendu et je prétends encore que cette inscription n'est pas digne du Monument Champlain, parce qu'elle n'a rien de remarquable comme idée.

A la même séance, il a été présenté et déposé sur la table une autre inscription latine que personne n'a pris la peine de regarder, et qui, à mon avis, est bien supérieure à celle qu'on a voulu nous imposer. On en conviendra, quand on saura à qui appartient l'idée-mère qu'elle renferme et qui en fait toute la beauté.

Voici cette inscription :

Samuel de Champlain
 Conditor urbis Quebecensis
 Patri Novae Franciae
 Civis
 Tanto viro gloriantes
 Externique
 Unanimis in admiratione virtutis
 Et sapientiae ejus
 Ere collato dedicaverunt
 Anno M. DCCCLXXXVIII

Traduction littérale :

*A Samuel de Champlain
Fondateur de la ville de Québec
Père de la Nouvelle-France*

Les citoyens

Se glorifiant d'un si grand homme

Et les étrangers

Unanimes dans leur admiration pour son courage

Et sa sagesse

Ont dédié ce monument par souscription

En l'année M. DCCCCLXXXVIII

Les partisans de la première inscription étaient tellement décidés à la faire adopter par le Comité, s'ils le pouvaient, que pas un seul d'entre eux n'a voulu jeter même un coup d'œil sur celle qu'on vient de lire et qui est restée sur la table. J'ai en là la preuve qu'il était inutile d'en parler. Je tiens à constater ce fait et je vous prie, Monsieur le Président, de faire insérer ma lettre dans le Rapport de la séance.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

En écrivant la lettre précédente, je croyais qu'aucun des membres du Comité n'avait regardé l'inscription déposée sur la table ; mais j'étais sous une fausse impression. MM. Lindsay et Chapais se l'étaient fait passer, et l'avaient lue. Dans l'ardeur de la discussion, à laquelle je prenais une part très active, je ne m'en étais pas aperçu. Mais le fait d'en avoir pris connaissance, ne les rend que plus inexcusables. Puisqu'ils tenaient tant au latin, pourquoi ne se sont-ils pas emparés de cette inscription, et n'ont-ils pas demandé de voter pour son adoption, à défaut de l'autre. Ils auraient ainsi eu une chance de plus de succès ; mais évidemment ils n'en ont pas compris la valeur. C'était leur prétendu chef-d'œuvre qu'ils voulaient coûte que coûte faire admettre. En

cherchant à tout gagner, ils ont tout perdu. M. Prudhomme avait une opinion, et il la partageait : eux en avaient une aussi, mais ils ne la partageaient pas. J'étais certainement opposé à *leur latin*, mais non pas *au latin* ; la preuve, c'est que je leur proposai celui de Léon XIII, dont ils ont fait le cas que l'on sait—*Margaritas*.

De mes trois critiques, celui qui a été le plus prudent est M. Chapais. Accoutumé aux luttes et aux surprises du journalisme, il a flairé, sans trop s'en apercevoir, la pensée d'un maître dans l'inscription. Aussi s'est-il gardé de s'y heurter directement. Il a tourné la difficulté en se rabattant sur des généralités peu compromettantes. M. Lindsay, au contraire, s'est enferré en osant placer sa lourde composition au-dessus du petit chef-d'œuvre de Léon XIII. Pour M. Ernest Gagnon, il s'est mis benoîtement les pieds dans les plats, avec de pieux trépignements d'indignation. Sa lettre est à encadrer.

Avant de citer les lettres de MM. Lindsay, Chapais et Gagnon, je dois placer la suivante que j'ai adressée à M. Chauveau à sa demande :

Québec, ce 1er novembre, 1897.

L'honorable juge Chauveau,

Québec.

Mon cher monsieur Chauveau,

En réponse à votre demande, je vous envoie copie de l'inscription de Léon XIII, d'après laquelle j'ai calqué celle que j'ai faite pour Champlain. C'eût été un véritable plagiat, si je n'avais pas eu le soin de déclarer le fait d'avance, particulièrement au secrétaire du comité, M. Brunet, en lui remettant l'inscription devant un autre témoin, avant la séance. Vous avez remarqué que, dans la lettre officielle que je vous ai adressée, j'ai appuyé sur le même fait en parlant de la supé-

omme
t une
ement
c'est
fait le

est M.
ourna-
e d'un
eurter
r des
traire,
lessus
Ernest
, avec
enca-

ais et
à M.

397.

e l'in-
e que
, si je
ulière-
ettant
Vous
ous ai
supé-



SAMUEL CHAMPLAIN

D'APRÈS LE PORTRAIT GRAVÉ PAR MONCORNET

riori
disai
renfe

L'
mêm
petit
deux

Ep

Unar

An

E
prév
l'éca
de l
l'ind
qui
meil
Léon

C
pour
inser
à rec
l'exp
reus
très
tion

riorité de cette inscription sur l'autre. " On en conviendra, disais-je, quand on saura à qui appartient l'idée-mère qu'elle renferme, et qui en fait toute la beauté ".

L'inscription de Léon XIII a été composée, cette année même, pour un monument érigé à saint Bonaventure dans la petite ville de Bagnarea, en Toscane. Je mets en regard les deux inscriptions.

Bonaventurae	Samueli de Champlain
Episcopo cardinali Albanensi	Conditori urbis Quebecensis
Doctori seraphico	Patri Novae Franciae
Cives	Cives
Tanto viro gloriantes	Tanto viro gloriantes
Externique	Externique
Unanimes in admiratione sapientiae	Unanimes in admiratione virtutis
Et sanctimoniae ejus	Et sapientiae ejus
Aere collato dedicaverunt	Aere collato dedicaverunt
Anno MDCCCLXXXVII	Anno MDCCCLXXXVIII

En soumettant au Comité l'inscription pour Champlain, je prévoyais bien que l'on crierait au plagiat pour réussir à l'écarter ; mais j'espérais qu'on prendrait au moins la peine de l'examiner et de la discuter. J'en aurais profité pour l'indiquer comme modèle à suivre dans une autre inscription qui aurait pu être mise à l'étude. Pouvais-je proposer un meilleur modèle à imiter que le grand latiniste qui s'appelle Léon XIII ?

Croiriez-vous qu'un membre du comité a eu l'imprudence, pour ne pas dire plus, de traiter de banalité l'idée de cette inscription et de me l'écrire ? Il y a des gens qui se plaisent à reculer les frontières du ridicule. D'après ce savant critique, l'expression *externi, étrangers*, est on ne peut plus malheureuse ! Vous m'avez fait remarquer qu'au contraire, elle est très heureuse, qu'elle est aussi bien placée que dans l'inscription de Léon XIII, puisque nous avons des souscripteurs en

Europe comme en Amérique, en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, sans compter les diverses parties du Canada.

Avant et après la séance du 22 octobre, j'ai montré cette inscription à plusieurs latinistes très compétents, et tous ont trouvé qu'elle s'adaptait admirablement à Champlain.

Veuillez agréer l'assurance de mon entier attachement.

H.-R. CASGRAIN, Ptre.

P.-S.—Pour vous montrer que je n'exagère rien, voici le texte de la critique mentionnée plus haut : " Si l'on compare les idées des deux inscriptions... celle que vous préconisez est tellement inférieure que vous trouverez difficilement un homme de goût connaissant bien l'œuvre et le caractère de Champlain pour partager votre avis. C'est un terme pastiche d'une absolue banalité. Le mot "étrangers," qui pouvait convenir dans une autre inscription, y est particulièrement malheureux. Le plagiât est mal fait".

Que dites-vous de cela ?

H.-R. C.

Lettre de M. l'abbé Lindsay

Monastère des Ursulines, 27 octobre 1897.

Hon. A. Chauveau,

Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir, sur ma demande, adressé copie de l'inscription latine déposée sur la table à la réunion du 22 du courant, et d'y avoir adjoint le billet de M. l'abbé Casgrain.

J'étais revenu de la dernière réunion bien décidé à laisser dormir dans leur carton tous nos projets d'inscription, et à garder sur nos malentendus un religieux silence; mais je vous avoue que je ne puis tenir à ma résolution en face de la docte indignation et des dires, plus ou moins exacts, de M. l'abbé Casgrain.

Sa lettre, permettez-moi de vous le dire, contient des assertions fausses et injustes, que j'attribue volontiers à l'inattention ou à la précipitation, et accuse un défaut de logique et de critique que je regrette de constater chez un écrivain de son mérite.

C'est d'abord une inexactitude que de dire que " personne n'a pris la peine de regarder l'inscription latine déposée sur la table " lors de la dernière réunion. En effet, celui de tous les membres présents qu'on pouvait croire le moins empressé à en prendre connaissance,—je veux dire le soussigné,—a lu cette inscription, et, après la séance, a prié M. le Secrétaire de lui en adresser copie, comme en fait foi votre lettre en date du 25 du courant.

C'est aussi une injustice que de reprocher aux membres du Comité de n'avoir pas même jeté un coup d'œil sur une inscription latine, dont l'existence a été annoncée durant le feu de la discussion, et (ce qui est plus grave) après qu'on a détruit radicalement toute opportunité d'un pareil examen, en votant à deux mains contre le principe même de toute inscription latine.

Car M. l'abbé Casgrain a beau aujourd'hui, comme lors de la réunion du 22 courant, vouloir nous persuader qu'il n'est pas opposé au latin pour l'inscription en question, il a perdu tout droit de nous convaincre : 1° en applaudissant de vive voix à la proposition de M. Price de faire du Monument

ChAMPLAIN " un monument pratique," " à la portée de l'intelligence des touristes américains " ;

2° En soutenant contre mon plaidoyer en faveur d'une langue immuable comme le latin, la fixité de la langue française :

3° En ne voulant pas, de son vote, distinguer, comme l'a fait Mgr Gagnon, entre l'exclusion d'une inscription latine en général et celle de telle inscription en particulier ;

4° En prétendant qu'il consentirait à une inscription latine à condition que ce fut un chef-d'œuvre, dans le genre de l'inscription Wolfe-Montcalm. M. l'abbé ne peut alors être sérieux en proposant comme un chef-d'œuvre l'inscription nouvelle, après avoir qualifié " d'infiniment inférieure " celle qu'il nous accuse d'avoir voulu imposer au Comité.

C'est ici, à mon humble avis, que la critique de M. l'abbé Casgrain est en défaut. S'abstenant, je le présume, de toute appréciation du style de la première inscription, M. l'abbé nous dit aimablement " qu'elle est indigne du monument Champlain et qu'elle n'a rien de remarquable." Cette critique vise apparemment le fond, ce que M. l'abbé appelle " l'idée-mère " de l'inscription. Sans vouloir, pour le moment, faire une critique comparative des deux inscriptions latines, je me contente de vous dire, M. le Président, (et je ne crois pas que la critique impartiable me contredise là-dessus), que l'idée-mère de l'inscription que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre Comité, et dont, hélas, je regrette de n'être pas l'auteur, contient toute l'idée-mère de sa concurrente, et, en plus, une jolie famille d'idées-filles pour la mettre en relief. Je me plais à dire qu'une de ces dernières, (et une des plus caractéristiques), est née de l'inspiration de ce même abbé Casgrain qui s'ingénie tant aujourd'hui à méconnaître le fruit de sa pensée. En justice, et au nom de la logique et de la critique,

je r
pré
cas
Cas

L
et "
mis
con
pas
mèr
scie
et "
touj

U
lett
moi
ense

L
trop
Pillu
préj
min

A
d'un
sur l
l'aut
Enle
siver

J'
trad

je réclame auprès de vous, M. le Président, l'insertion de la présente au cahier des procès-verbaux de votre Comité, au cas où vous consentiriez à y inscrire celle de M. l'abbé Casgrain.

Les deux inscriptions, i. e. "celle qu'on a voulu imposer" et "celle qu'on n'a pas voulu regarder", seront ainsi transmises à la postérité, qui sera libre de les examiner, de les comparer, et de les juger sans partialité, à leur mérite, et non pas d'après la réputation de "celui à qui appartient l'idée-mère" de l'une ou de l'autre. La critique, comme toute science digne du nom, s'appuie sur des principes invariables, et "l'argument d'autorité, comme l'enseignement l'école, est toujours le plus faible."

Un dernier regret, M. le Président, en terminant cette lettre déjà trop longue. En l'exprimant, je reviens, malgré moi, à ma chère inscription que j'avais pourtant pieusement ensevelie.

Le Canada est un pays trop chrétien, et Champlain un trop grand chrétien, pour qu'on érige un monument *neutre* à l'illustre fondateur de Québec. Pour ne pas heurter des préjugés plus ou moins redoutables, on avait réduit au *minimum* l'idée chrétienne indispensable.

Scriptis sui superstes Dei ac patriæ plenis

A cela quel homme sensé peut-il objecter? Ce trait est d'une vérité historique incontestable. Ici encore, je m'appuie sur l'éditeur conjoint des "Œuvres de Champlain", et sur l'auteur de la "Vie de la Vén. Marie de l'Incarnation". Enlevez cette ligne, et le monument est totalement et exclusivement païen.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie de la traduction en français de l'inscription latine que j'ai présentée

au Comité, avec prière de l'inscrire, ainsi que le texte original, dans vos procès-verbaux.

Agréez, M. le Président, l'assurance de mon sincère dévouement.

LIONEL LINDSAY, Ptre.

Suummo viro

Samueli de Champlain

Qui indeffessum nobili in pectore animum gerens,
Singularis in navigando explorandoque solertia gloriam
Quebeci cum immenso conditi labore gloria cumulavit ;

Qui, vivos laudibus et privatis abundans et publicis,
Nascentum Novam Franciam ad futuros illos informavit splendores ,
Scriptis sui superstes Dei ac patriæ plenis,
Adultam gentem Canadensem etiamnunc ad omnia eximia exhortatur

Ultero posteri

Ære conlato monumentum

Perenni admirationis, observantia, pietatis indicis
Posuerunt.

Au grand homme, Samuel de Champlain, qui joignit à la gloire d'un navigateur explorateur hors ligne celle d'avoir fondé Québec au prix d'immenses labeurs : qui, vivant, éminent en mérites et d'ordre privé et public, façonna la Nouvelle-France naissante pour les splendeurs de son glorieux avenir ; et qui, maintenant encore se survivant à lui-même dans des écrits pleins de Dieu et de la patrie, pousse le peuple canadien, désormais grandi et adulte, vers les plus hautes et les plus nobles destinées : (à ce grand homme, dis-je) la postérité a, par contributions volontaires, érigé ce monument, témoignage éternel d'admiration, de respect, de reconnaissante affection.

M. Lindsay ne m'ayant pas adressé un double de sa lettre, comme firent MM. Chapais et Gagnon, je n'eus pas à lui répondre.

Voici maintenant la lettre de M. Chapais :

Québec, 30 octobre 1897.

L'honorable A. Chauveau,

Président du Comité du Monument Champlain, Québec.

Monsieur le Président,

Monsieur l'abbé Casgrain m'ayant transmis un double de la lettre étonnante qu'il a cru convenable de vous écrire, je me vois forcé de revenir, moi aussi, sur certain incident de notre dernière séance, quoique cela me soit très désagréable. Cet incident — qui dans mon humble opinion jettera peu de lustre sur notre comité et sur son œuvre, — cet incident était clos tant bien que mal. Le vote d'une majorité avait doctement décrété qu'à Québec nous sommes trop avancés dans le progrès intellectuel pour nous attarder au culte de l'épigraphie latine, bonne toute au plus à charmer les loisirs d'un Léon XIII ou d'un Gladstone. Je l'avoue à ma honte, cette opinion n'avait pas été la mienne. J'avais cru — quelle naïveté ! — que nous voulions faire un monument digne de notre héros, digne de nos traditions religieuses et nationales, un monument pouvant parler, par sa conception et son exécution, au cœur, à l'intelligence et à l'âme. Et la belle inscription soumise par M. l'abbé Lindsay, et acceptée par le sous-comité des inscriptions, me paraissait correspondre à ce désir d'une façon très heureuse. Je m'étais trompé. Ce n'était pas un monument méritant non seulement par son apparence imposante les suffrages de la foule, mais aussi par son langage classique le suffrage plus délicat et plus choisi des esprits cultivés ; ce n'était pas un monument distingué que le comité ambitionnait la gloire de léguer à la postérité ; c'était un monument quelconque, sans cachet intellectuel et sans reflet littéraire, puisque l'on n'a demandé à mon ami le Dr Dionne qu'un simple énoncé de dates historiques. — Soit ;

le comité anxieux de rester dans le prosaïque et le vulgaire, le décidait ainsi. Je m'inclinai devant le nombre, tout en m'honorant d'avoir voté avec la minorité. Mais voici que, non content d'avoir pris une attitude bien surprenante, étant donné sa réputation et sa culture, M. l'abbé Casgrain veut nous provoquer par sa lettre. Je ne saurais, pour ma part, laisser passer cette agression sans deux mots de réponse.

M. l'abbé Casgrain réclame humblement la paternité du petit truc que nous avons vu se produire à la dernière séance ; le truc de l'inscription latine, se faufilant inopinément hors de la poche de M. Brunet, et faisant son apparition *in extremis* devant le comité, trois minutes avant le vote. C'est lui qui a combiné cet effet manqué. Je m'en doutais un peu, mais je ne l'en félicite pas. Car cette inscription tard venue met à son actif deux contradictions au lieu d'une. D'abord, dans le débat, après qu'il se fut prononcé contre l'idée de toute inscription latine à cause des illettrés, des touristes, des Canadiens, des Anglais, des Yankees, que sais-je encore ? je lui ai fait dire ensuite qu'il serait favorable à une inscription latine autre que celle de M. l'abbé Lindsay. Première contradiction. Puis voici une inscription latine inédite que M. l'abbé Casgrain nous soumet tortueusement au moment même où, stratège prudent, et se tenant à l'arrière-garde, il pousse contre nous et contre la langue de Virgile, de Cicéron et de l'Eglise, le bataillon composé de M. Price, Talbot, et alios. Deuxième contradiction. Evidemment M. l'abbé Casgrain aurait mieux fait de laisser passer pour orphelin son petit truc.

M. Casgrain affirme à deux reprises dans sa lettre, que personne n'a pris la peine de regarder son inscription, que pas un seul d'entre nous n'a voulu jeter même un coup d'œil sur elle. Je regrette d'avoir à déclarer que ce sont là des affirmations téméraires. J'ai pris moi-même, séance tenante,

communication de la fameuse inscription. Mais il ne s'agissait pas en ce moment de discuter la valeur comparative de deux pièces ; il s'agissait de décider s'il y aurait ou non du latin sur le monument, et M. Casgrain coulait bas le latin par son vote et celui de ses émules, tout en se déclarant prêt à nous fournir du latin portant son estampille.

Remarquez bien que je ne discute pas le mérite de la seconde inscription. On en aurait emprunté l'idée à Léon XIII, paraît-il. Certes, je m'incline devant cet auguste latiniste. Mais Léon XIII n'a certainement pas écrit d'inscription à la mémoire de Champlain ; il y a donc eu sûrement adaptation, et il resterait à peser la valeur de cette adaptation et la dextérité de " l'adaptateur ".

En voilà bien assez et même trop. Je regrette que M. l'abbé Casgrain, en m'adressant son double, m'ait forcé à dire beaucoup de choses que je pensais, mais que je comptais garder pour moi. Pour me résumer, je regrette l'action du comité, je n'admire ni l'attitude ni les habiletés maladroites de M. l'abbé Casgrain, et je déplore les complaisances dont il a su gagner le concours dans cette affaire au détriment de notre œuvre.

J'ai l'honneur d'être, M. le Président,

Votre bien dévoué,

TH. CHAPAIS.

Réponse

Québec, 3 novembre 1897.

L'honorable Th. Chapais, Québec.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que j'ai adressée à M. Chauveau, le 1er novembre dernier. Je n'ai qu'à y ajouter un mot d'explication en réponse à celle

que vous lui avez écrite et dont vous avez bien voulu m'envoyer une copie.

Lorsque, l'année dernière, on m'a nommé l'un des membres du sous-comité du monument Champlain, j'ai refusé de me rendre aux premières assemblées pour deux raisons, d'abord parce que je déteste ces réunions, où l'on perd les trois quarts de son temps, sinon plus, ensuite parce que l'impossibilité où je suis de lire me rend très difficile la tâche de prendre part aux délibérations. Mais on m'a fait tant d'instances, M. l'abbé Lindsay, en particulier, m'en a fait de si pressantes et de si réitérées, me disant que j'y serais très utile pour l'aider à faire adopter l'inscription latine qu'il présentait, que j'ai en le tort de céder, bien qu'avec répugnance. J'ai en cela bien plus grand de dire librement mon opinion. Dès ce moment, je n'ai plus été qu'un être insignifiant et un ignorant en fait de latin. M. Lindsay a eu la complaisance de me l'écrire, on me l'a répété, M. Ernest Gagnon me l'a redit dans une lettre récente. Cela m'est bien égal, parce que je ne me vante pas du tout d'être fort en latin. Mais j'ai voulu m'assurer si ceux que l'on proclame comme maîtres en cette langue, sont aussi forts qu'on le dit. Voilà pourquoi j'ai saisi l'occasion de les mettre à l'épreuve. Je sais à quoi m'en tenir maintenant, surtout depuis que j'ai lu la lettre ou plutôt le Mémoire de M. l'abbé Lindsay à M. Chauveau, et celui dont m'a honoré M. Ernest Gagnon.

J'admire le latin de Léon XIII, et je n'aurais pas eu honte de le lire sur le monument Champlain. Ce n'est pas votre avis ni celui de vos amis.

Permettez-moi de ne pas partager votre sentiment.

Je mets ici toutes mes salutations.

II.-R. CASGRAIN, Ptre.

Lettre de M. Ernest Gagnon

Québec, 27 octobre 1897.

A M. l'abbé H.-R. Casgrain, Québec.

Monsieur l'abbé,

J'ai reçu le duplicata de la lettre que vous avez adressée avant-hier à l'honorable M. Chauveau, et je vous déclare que ce document m'a péniblement surpris.

Vous dites que vous vous êtes opposé à l'adoption d'une inscription latine qui a été soumise à la séance du comité de construction du monument Champlain du 22 de ce mois. Or, aucune inscription latine particulière n'a été l'objet des délibérations de ce comité, vendredi le 22. On y a simplement rejeté le principe d'une inscription latine, et vous étiez de ceux qui ont rejeté ce principe.

Dans la discussion, cependant, vous avez dit que vous seriez pour une inscription latine, si celle-ci était un chef-d'œuvre.

Vous dites qu'il a été présenté et déposé sur la table, à la même séance, une autre inscription que personne n'a pris la peine de regarder, inscription "bien supérieure à celle que l'on a voulu imposer". Pendant la discussion, vendredi dernier, il a été en effet question d'une autre inscription, mais dans un moment où cette pièce ne pouvait régulièrement être présentée. Elle a été mise sur la table où se tenait le secrétaire, sans indication de provenance, et pardonnez-moi de vous contredire encore,—deux des membres présents en ont pris immédiatement communication. Si on a laissé cette inscription de côté, de même que celle qui avait été approuvée unaniment par le sous-comité des inscriptions, c'est parce que la résolution que vous avez appuyée et contribué à faire passer ce soir-là, a écarté—je le répète—le principe même d'une inscription latine.

Maintenant, que parlez-vous d'imposition de la part de la minorité? Que voulez-vous dire?

Je repousse, pour ce qui me concerne, cette idée d'imposition, qui n'a pu être non plus l'idée de monsieur l'abbé Lindsay, de M. LeSage, de l'honorable M. Chapais. Votre affirmation est simplement gratuite. D'ailleurs, ce ne sont pas les minorités qui imposent leurs volontés: vous savez bien cela.

Quant à l'inscription que vous transcrivez dans votre lettre à l'honorable M. Chauveau, je vous avoue que je ne partage pas votre admiration à son endroit.

Je ne parle pas de la latinité du morceau. Vous avez souvent prétendu que vous ne saviez pas le latin, et je le sais moins que vous encore. Autre chose est de pouvoir traduire sommairement une page latine et autre chose est de pouvoir en apprécier les nuances et la valeur littéraire. Mais si l'on compare les idées des deux inscriptions dont il a été question l'autre soir, et que l'on n'a pas examinées régulièrement ce soir-là, grâce à vous et à vos amis, celle que vous préconisez est tellement inférieure que vous trouverez difficilement un homme de goût connaissant bien l'œuvre et le caractère de Champlain pour partager votre avis.

C'est un terne pastiche d'une absolue banalité.

Le mot "étrangers," qui pouvait convenir dans une autre inscription, y est particulièrement malheureux. Le plagiat est mal fuit.

Vous appelez "partisans" les membres du sous-comité des inscriptions qui ont adopté à l'unanimité le travail présenté par M. Lindsay, que l'on n'a pas voulu examiner vendredi. Cette appellation, avec son contexte, est quasi injurieuse. J'ai été heureux de me rallier à l'opinion de

mes collègues qui ont approuvé la très belle et très noble inscription présentée par M. l'abbé Lindsay, mais je ne me suis concerté avec personne pour favoriser cette approbation.

Vous écrivez encore : " Les partisans de la première inscription étaient tellement décidés à la faire adopter par le comité, s'ils le pouvaient, que pas un seul d'entre eux n'a voulu même jeter un coup d'œil sur celle qui est restée sur la table ".

Cela est inexact, car M. Chapais et l'abbé Lindsay, deux de ceux que vous voulez désigner, en ont pris communication séance tenante.

Vous ajoutez : " J'ai eu là la preuve qu'il était inutile d'en parler ".

S'il était réellement inutile de parler de cette inscription latine nouvelle, ce devait être parce que la majorité ne voulait pas d'une inscription latine quelconque ; mais pourquoi alors vous attaquer à la minorité ?

Personne ne vous a empêché de parler, et, de fait, vous avez parlé pendant cette séance. A la suite de M. Price, vous avez exprimé l'opinion que le monument ne devait recevoir que des inscriptions françaises et anglaises.

Je ne vous comprends pas : vous avez voté pour une proposition repoussant le principe même d'une inscription latine, et vous venez aujourd'hui nous dire qu'en face de l'attitude de la minorité qui, elle, voulait d'une inscription latine, vous avez senti qu'il était inutile de chercher à faire adopter une inscription latine nouvelle, dont, en effet, vous n'avez pas parlé.

Cette inscription n'a pas été présentée régulièrement ; mais elle eût pu l'être si la résolution que vous avez contribué à faire adopter, n'eût pas fait sombrer toute idée d'inscription

autre qu'une inscription en langue vulgaire, en français ou en anglais.

En résumé, vous vous plaignez de votre fait, et je me demande ce qui a pu vous pousser à écrire cette malheureuse épître à l'honorable Monsieur Chauveau.

Abordons maintenant un autre côté plus sérieux de la question.

Pendant le séjour de MM. Chevré et Le Cardonnel à Québec, vous leur avez reproché très erfiment de ne pas connaître leur héros, et vous leur avez fait lire par un membre du comité, l'extrait suivant d'un de vos ouvrages : " L'Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France ".

" Quand, aux heures de solitude, dans le silence et le recueillement de l'âme, nous remontons vers le passé, et que, saisis d'une religieuse émotion, nous pénétrons dans le temple de notre histoire ; parmi tous ces héros dont les robustes épaules soutiennent les colonnes de l'édifice, nul mieux que Champlain ne porte sur un visage plus serein de plus majestueuses pensées. Type et modèle de tous ces héros qu'un même honneur assemble, il occupe le rang suprême près de l'autel de la patrie. Nul, en effet, parmi ces rois de notre histoire, ne réunit plus d'éminentes qualités, ne déploya un caractère plus énergiquement trempé, ne fit éclater plus d'impétuosité et de persévérance. Car c'était l'œuvre de Dieu que le gentilhomme Saintongeais avait eu la conviction d'accomplir, lorsque la croix sur le cœur et le regard au ciel, il descendit les degrés du château de ses pères pour s'enfoncer dans les solitudes américaines. En portant pendant plus de trente-cinq ans le fardeau de notre avenir, l'âme déchirée par les soucis, les fatigues et les obstacles sans nombre, il sut toujours rafraîchir son front brûlant et baigné de sueurs aux sources pures et limpides de la Foi ".

Je continue la citation :

“ A l'exemple de leur chef, tous menaient la conduite la plus édifiante et s'approchaient régulièrement des sacrements de l'Eglise. Pour rappeler plus souvent à chacun la pensée du ciel, Champlain établit la coutume si pieuse et si touchante, conservée jusqu'à nous, de sonner l'*Angelus* trois fois par jour. L'intérieur du fort ressemblait plus à une communauté religieuse qu'à une garnison. La lecture se faisait régulièrement à chaque repas ; au dîner, on lisait quelque livre d'histoire, au souper, c'était la vie des saints. Une douce et franche gaieté assaisonnait les moments de loisir ; et, chaque soir, le vénérable patriarche de la colonie rassemblait tous ses enfants dans ses appartements pour réciter la prière en commun et faire l'examen de conscience.

“ Telle était la vie des premiers colons. L'Eglise, dont la jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle, ramenait ici l'âge d'or de ses années primitives ”.

La dernière moitié de cette citation n'a peut-être pas été communiquée à MM. Chevré et Le Cardonnell ; mais en tous cas, toutes ces lignes sont bien de vous.

Or, il y a un an environ, pendant une réunion du sous-comité des inscriptions, tenue chez Mgr Laflamme, vous vous êtes tout-à-coup et vous avez déclaré que le motif religieux n'avait pour rien dans l'œuvre de Champlain, partant que l'on avait tort de parler ou de tant parler de sentiments de foi et de piété du fondateur de Québec dans l'inscription que l'on était à discuter. Après cette déclaration, qui a pris tout le monde par surprise, vous êtes sorti immédiatement, évitant ainsi toute discussion.

Vous vous êtes attaqué au fond, puis ensuite à la forme de l'inscription présentée par l'abbé Lindsay, et vous avez même

critiqué certaines modifications au projet primitif que vous aviez vous-même suggérées.

Pour vous complaire, on a retouché l'inscription alors encore sur le métier, mais la note religieuse et française y est restée.

C'est cette inscription, adoptée unanimement par le sous-comité des inscriptions, que l'on n'a pas voulu examiner vendredi. Vous vous êtes prononcé avec la majorité contre toute inscription latine; nous nous inclinons devant cette décision et nous nous déclarons bien battus.

Après cela, où prenez-vous le courage de venir poser en victime... en victime de la minorité!

Croyez-m'en: abandonnez cette attitude. Une nouvelle édition de la fable du loup et de l'agneau n'ajouterait rien à la couronne qui ceint votre front, et ne pourrait que nuire à la cause de la délicatesse et de la franchise qui doit être chère à tout homme revêtu de votre caractère.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

ERNEST GAGNON.

Québec, 31 octobre 1897.

Monsieur Ernest Gagnon,

Québec.

Monsieur,

Il me sera facile de répondre, et en très peu de mots, à votre longue épître. C'est précisément parce que j'ai la plus grande admiration pour Champlain que je crois qu'il faut être très difficile sur le choix d'une inscription. J'ai répété plusieurs fois à la séance que si l'on proposait une inscription latine qui pût soutenir la comparaison avec celle du monument voisin de Montcalm et Wolfe, je l'accepterais pour ma part. Mais celle qu'on a présentée ne souffre pas, selon moi,

ue vous

n alors
se y est

le sous-
xaminer
é contre
t cette

poser en

nouvelle
it rien à
e nuire à
doit être

AGNON.

e 1897.

mots, à
ai la plus
qu'il faut
ai répété
nscription
u mouu-
pour ma
elon moi,



CHRISTOPHE COLOMB

cett
des
ce
d'au
tion
traî
pass

Q
aprè
Cela

J'
men

La
peut

cette comparaison ; et j'ai eu le soin de consulter pour cela des personnes qui savent le latin tout aussi bien que qui que ce soit du Comité. Du moment qu'on n'en présentait pas d'autre, j'en ai conclu qu'il valait mieux une simple inscription en anglais et en français. Voilà tout. Pourquoi m'a-t-on traîné malgré moi dans ce Comité ? On pouvait si bien se passer de moi. Aujourd'hui on aurait l'inscription :

Summo viro
Samuel Champlain

Quant à l'autre inscription, vous n'aviez qu'à la rejeter après examen, si vous ne goûtiez pas le latin de Léon XIII. Cela n'aurait pas rendu meilleure la première.

Veuillez agréer mes salutations.

II.-R. CASGRAIN, Ptre.

J'en viens maintenant à l'inscription française du monument. Voici le premier projet qui fut proposé au Comité :

Samuel de Champlain
né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
servit, durant la Ligue, dans les armées du Roi
en qualité de Maréchal des logis ;
visita les Indes-Occidentales de 1599 à 1601 ;
séjourna en Acadie de 1604 à 1607 ;
fonda Québec en 1608 ;
explora le pays des grands lacs ;
commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois
de 1609 à 1615 ;
d'abord Lieutenant des Vice-Rois de la Nouvelle-France,
puis nommé Gouverneur en 1628 ;
mourut à Québec, dans le fort Saint-Louis,
le 25 décembre 1635.

La faiblesse de rédaction de l'inscription qui précède ne peut manquer de frapper quiconque a étudié la vie et les :

voyages de Champlain. Quoi de plus insuffisant, en particulier, que ce passage : " visita les Indes-Occidentales. . . , séjourna en Acadie ! Visita les Indes ! . . . , comme si Champlain n'avait fait que d'y laisser sa carte de visite ; séjourna ! . . . Mais non ; il fit bien autre chose que de séjourner. De 1599 à 1607, il explora les Indes et l'Acadie, en consignait ses observations dans les pages que l'on connaît.

A la demande de M. Chauveau, je fis la rédaction qui suit de l'inscription, qui a été adoptée sans modification, et qu'on peut lire aujourd'hui sur le monument Champlain. La traduction anglaise a été faite par le Dean Norman, recteur de l'Eglise anglicane de Québec :

Samuel de Champlain
 né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
 servit à l'armée sous Henri IV
 en qualité de maréchal des logis ;
 explora les Indes Occidentales de 1599 à 1601 ;
 l'Acadie de 1604 à 1607 ;
 fonda Québec en 1608 ;
 découvrit le pays des grands lacs ;
 commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois
 de 1609 à 1615 ;
 fut successivement lieutenant-gouverneur et gouverneur
 de la Nouvelle-France
 et mourut à Québec, le 25 décembre 1635.

L'opinion est faite maintenant sur le monument de Champlain. On a pu en juger aux fêtes de son inauguration ; le public en masse en a été content. Ceux qui ne le sont pas n'osent guère le dire tout haut. C'est la meilleure réponse aux reproches et aux invectives, dont on m'a gratifié pour avoir enseveli l'oraison latine de M. Lindsay.

Les petits incidents consignés dans ces notes ont été pour moi un sujet d'observations dont j'ai fait mon profit. J'ai appris une fois de plus, à distinguer de la foule un homme d'esprit, qui a du monde : chaque fois que j'ai rencontré

depuis
 homin
 n'avie
 homin
 m'arr
 en dé

M.
 Lui q
 me p
 que c
 de l'a
 réelle
 écolie

Mo
 un co
 la cie

Dis
 elergé
 donné
 la mo
 fréque
 pour l

Mo
 que je
 ennem
 répugn

Ce d

depuis lors M. Chapais, il s'est montré à mon égard le gentil-homme qu'il a toujours été, courtois, aimable comme si nous n'avions pas eu ensemble la moindre passe-d'armes. Le saint homme, Ernest Gagnon, au contraire, qui avait coutume de m'arrêter souvent dans la rue pour causer, m'évite, ou passe en détournant la tête, *genus irritabile*.

M. Lindsay est plus convenable, mais froid, très froid. Lui qui m'invitait fréquemment à sa table n'est pas prêt de me prier. Sa dignité a été évidemment offensée : songez que c'est un ancien directeur de collège, et qu'il est chapelain de l'antique monastère des Ursulines. Homme d'une valeur réelle, il a eu la malchance de ne jamais commander qu'à des écoliers ou à des nonnes, dont il est l'oracle.

Mon refus d'admirer quand même a été pour lui comme un coup de canne en plein visage, dont il gardera longtemps la cicatrice.

Disons entre nous qu'il y a bien trop de membres du clergé à qui l'habitude de voir tout se courber devant eux, a donné cette morgue qui les rend incapables de supporter la moindre contradiction. Ce défaut est beaucoup moins fréquent chez les laïques qui trouvent plus souvent quelqu'un pour leur répondre.

III

LA " RÉPONSE " DE M. GAGNON

Monsieur Raymond Casgrain ne doit pas s'attendre à ce que je lui réponde sur le ton qu'il a pris avec moi. Je suis ennemi des sonorités excessives, et, pour tout dire, il me répugnerait de l'imiter.

Ce qu'il y a de plus clair dans le dépit qu'il manifeste, c'est

qu'il a voulu buriner sa littérature sur le monument Champlain et qu'il n'y a pas réussi.

Voyant que l'inscription latine présentée par M. l'abbé Lindsay avait été adoptée malgré lui par le sous-comité des inscriptions, M. l'abbé Casgrain s'est déclaré, devant le comité général, (c'est-à-dire devant le sous-comité des inscriptions et le sous-comité de construction réunis) en faveur d'inscriptions "pratiques", exclusivement françaises et anglaises, proclamant que la raison de convenance d'employer une langue immuable, à cause des générations de l'avenir, devait s'appliquer à la langue française, "une langue cristallisée".

Oui, monsieur l'abbé Henri-Raymond Casgrain, membre de la Société Royale du Canada, membre correspondant de sociétés savantes de tous les pays du monde et de bien d'autres pays encore, monsieur Casgrain qui va à Paris tous les ans, et peut juger de près l'œuvre des décadents, a dit, devant une dizaine de témoins, que la langue française est maintenant cristallisée !

Le principe d'une inscription latine fut rejeté par la majorité des membres du comité général. Cela ressort clairement de la discussion et des délibérations qui eurent lieu dans ce comité le 22 octobre 1897.

M. Aimé Talbot proposa, dans cette séance du 22 octobre, un amendement rejetant l'inscription adoptée par le sous-comité des inscriptions et proposant de la remplacer par des inscriptions françaises dont l'une devait être reproduite en anglais. Cet amendement, mis aux voix, donna le résultat suivant :

Pour l'amendement : MM. H.-M. Price, F.-X. Berlinguet, l'abbé Casgrain, Arthur Evanturel, Aimé Talbot, Ludovic Brunet. (6)

Contre l'amendement : Mgr C.-O. Gagnon, l'abbé Lindsay, M. S. Lesage, l'honorable Th. Chapais, M. Ernest Gagnon. (5)

Ce vote, décrétant l'adoption définitive d'inscriptions françaises et anglaises, écartait par le fait même toute idée d'inscription latine. C'est ce que comprit fort bien Monseigneur Gagnon, qui était opposé à l'inscription latine adoptée par le sous-comité des inscriptions, mais ne voulut pas voter pour l'amendement et fermer ainsi la porte à tout latin quelconque.

Au reste, dans toute la discussion, il ne fut question ni de telle inscription ni de telle autre : ce fut le principe même de l'emploi ou du non emploi du latin qui fut discuté. M. Price, en particulier, préconisa avec chaleur les inscriptions en langues vulgaires, " pratiques ", et fut approuvé à chaque instant de la tête et de la voix par l'abbé Casgrain.

Comme dans toute assemblée délibérante c'est la majorité qui fait loi, chacun croyait, après ce vote, que l'on ne reviendrait plus sur cette question d'inscriptions. M. l'abbé Lindsay, en particulier, avait déclaré que c'était son désir de n'avoir plus rien à faire avec les inscriptions.

C'est alors que Monsieur l'abbé Raymond Casgrain s'est cru maître de la situation. Il s'est dit : il faut maintenant reprendre le latin en faisant miroiter le nom de Léon XIII et en représentant le Souverain Pontife comme l'auteur de l'idée-mère d'une inscription nouvelle à Champlain ; avec un pen de cabale et le nom du pape en vedette, cela va marcher !

Il y a bien la question de plagiat qui en eût embarrassé un autre,—car c'était bien un plagiat que l'on aurait voulu nous faire commettre ;—mais on ne semblait pas se rendre compte de l'incorrection du procédé. D'ailleurs, s'il faut en croire le terrible marquis de Kerallain, il existe de par le monde des écrivains qui ne s'arrêtent pas aux minuties d'une délicatesse exagérée. Ceci soit dit sans approuver l'éreinte-

ment formidable que M. de Kerallain a servi à M. l'abbé Raymond Casgrain en 1896. (1)

Ayant obtenu le rejet, par le comité général, de l'inscription latine présentée par M. l'abbé Lindsay et adoptée précédemment par le sous-comité des inscriptions, Monsieur Casgrain reprit ses opérations sagement calculées, et vint, quelques jours plus tard, se plaindre avec une feinte indignation de la tyrannie de la minorité !

Cela est presque invraisemblable. M. Casgrain, qui avait contribué par son initiative et par son vote à faire régler une affaire d'une certaine façon, reprochait à la minorité de ne pas avoir réglé cette même affaire d'une autre façon !

(1) NOTE DE L'ÉLITEUR. — Ici M. Gagnon fait sans doute allusion à l'ouvrage de M. René de Kerallain, paru à Paris, en 1896, sous le titre de : *La jeunesse de Bougainville et la Guerre de Sept ans*. Cet ouvrage, tiré à 150 exemplaires seulement et non mis dans le commerce, a été composé pour venger la mémoire de M. de Bougainville que M. l'abbé Casgrain a fort malmené dans son *Montcalm et Lévis*. Il accuse M. l'abbé de jongler avec les textes, et comme l'a écrit la *Nation*, de New-York, en date du 14 mars 1889, "de ne trouver dans les documents que ce qu'il y veut lire". Cette accusation est grave. Mais une autre, beaucoup plus grave encore, est celle d'être un fabricant de pastiches !

Mais citons un peu M. de Kerallain : "On a, certes, le droit, dit-il, de prendre son bien où on le trouve ; encore faut-il être sûr que ce bien soit à nous. Si Parkman, dans sa préface dit : *Tu short, the subject has been studied as much from life and in the open air as at the library table*, l'abbé Casgrain s'écrie aussitôt imperturbablement : *Ce livre est le fruit d'études faites en plein air autant que dans l'intérieur des bibliothèques et du cabinet*. Puis il emboîte le pas avec une amusante désinvolture, plaquant une description où l'auteur américain en plaque une et s'efforçant de peindre la scène et les personnages avec la fidélité d'un disciple de bonne école. Cette pillerie naive ne l'empêche pas de déclarer avec une nuance de dédain que Parkman manque de sérieux".

En voilà suffisamment, croyons-nous, pour faire connaître la note du livre de M. de Kerallain. Elle n'est pas tendre pour notre abbé, et pour dire le vrai, elle n'est pas toujours juste à son endroit. Le ton trop acerbe de l'auteur, ses observations souvent déplacées quand il parle des Canadiens de la fin du régime français, ôtent de la valeur à sa polémique. N'empêche qu'il fouette M. l'abbé *opportunè et importunè*, et que celui-ci, probablement trop meurtri, n'a pas encore jugé à propos de se défendre. *Vide pp. 8-9-13-14.*—R. R.

Toute cette fausse mise en scène avait pour but de reprendre le coup raté de la semaine précédente, et de faire passer la pièce manipulée (sa pièce) qu'il n'avait pas eu le courage de préconiser ni même de présenter régulièrement dans la séance du comité général.

La ferme réplique de l'honorable M. Chapais arrêta net M. Raymond Casgrain dans cette nouvelle manœuvre.

Mais il ne se tint pas pour complètement battu, et voulant absolument se hisser sur le monument Champlain, il fit, à l'insu de la plupart des membres du comité, des modifications regrettables à l'inscription chronologique française préparée par monsieur le docteur Dionne et qu'il avait approuvée de son vote dans la séance du 22 octobre.

Pourquoi fit-il cela ? Il est maintenant facile de le deviner.

Monsieur Casgrain se donne aujourd'hui comme le rédacteur (presque l'auteur) de l'inscription chronologique du monument Champlain. Un peu plus il la réclamerait comme sienne.

Eh bien ! non, Monsieur, cette inscription n'est pas vôtre. Vous l'avez manipulée avec maladresse, mais elle reste encore, dans son ensemble, l'œuvre du docteur Dionne. Vous lui avez ôté de sa valeur, voilà tout.

Nous connaissons déjà le truc de l'inscription latine ; nous connaissons maintenant la manigance de l'inscription française. En tout cela, M. l'abbé Raymond Casgrain a recueilli autre chose que des lauriers.

Je n'ai rien à retrancher de ce que j'ai écrit sur le travestissement de l'inscription destinée au monument de saint Bonaventure. Lorsqu'un personnage appartient à l'histoire

universelle de l'Eglise et de l'humanité, il suffit d'écrire son nom avec un éloge laconique pour être compris. (1) Tel n'était pas le cas pour Champlain, dont l'œuvre n'est pas universellement connue.

Il fallait dire que Champlain fonda non seulement une ville, mais encore une nation, une civilisation, française et catholique; il fallait dire qu'il fut grand par le caractère, l'habileté, les vertus; il fallait dire encore qu'il laissa à la postérité des écrits d'une valeur inestimable, pleins de Dieu, de la France et de la nouvelle patrie qu'il venait créer sur nos bords. Après cela on pouvait exalter son génie et sa gloire.

Monsieur l'abbé Casgrain dit que des souscriptions au monument Champlain sont venues d'Angleterre et des Etats-Unis. Je n'en connais aucune. A part les souscriptions canadiennes, je ne connais pas d'autres souscriptions au monument Champlain que celles du général de Charette, de M. Louis Audiat et d'un certain groupe d'amis de la vieille France. Si monsieur Raymond Casgrain trouve convenable de qualifier officiellement d'étrangers ces Français qui se sont unis à nous, comme membres d'une même famille, pour rendre hommage au Père de la Nouvelle-France, je ne partage pas son avis.

Glissons sur les paroles malheureuses du pamphlétaire à l'adresse de personnes que la raison et le cœur devaient lui commander de respecter. Aussi bien il est des voix plus autorisées que la mienne qui ont dû lui faire entendre des

(1) Il ne faut pas oublier que dans un monument destiné à honorer un personnage quelconque, la statuaire et l'épigraphie doivent se compléter l'une l'autre. On peut être sûr que le monument à saint Bonaventure n'est pas un monument neutre.

reproches avant ce jour. Citer seulement ces paroles serait encore trop cruel.

Soyons indulgents envers M. l'abbé Casgrain ; rééditons, avec une variante, un mot qui lui a été appliqué en France, et disons qu'il a un cœur à plusieurs étages. Il y a chez lui du bon et même de l'attendrissant. Ne le voit-on pas, après les incidents que l'on sait, se montrer tout miel avec son " bon ami " M. Chapais ? Ne le voit-on pas soupirer après le bonheur de redevenir le commensal de M. l'abbé Lindsay, et exhaler sa plainte de ce que (prétend-il) je ne le salue plus ?

Consolez-vous, monsieur, pour ce qui me concerne ; vos yeux malades sont seuls en défaut : je vous ai toujours salué. Pas avec l'exagération que vous mettez à vous prosterner devant l'honorable monsieur Chapais, que vous proclamez naïvement " homme du monde ", mais de la manière respectueuse qu'exigent les bienséances.

Pour vous complaire, j'imiterai un instant votre style des jours où vous n'êtes pas fâché, et je dirai que l'obséquiosité ressemble à la véritable politesse comme la chauve-souris aux aîles membranenses, qui traverse les arcanes aériens de la nuit, ressemble à l'hirondelle printanière au vol onduleux et léger.

Si j'avais un conseil à donner à M. l'abbé Raymond Casgrain, ce serait de ne plus s'occuper de Champlain. Ce personnage lui est évidemment fatal.

Comptons un peu les accidents qu'il lui a occasionnés :

1° L'accident de la fausse découverte du tombeau,—dans lequel M. Casgrain a fait montre de

" cet esprit d'imprudence et d'erreur,
D'autres emballements funeste avant-coureur ".

2° L'accident de l'escalier du château. On sait que Champlain est né d'une famille de pêcheurs. L'abbé Casgrain, qui a le culte du rétentissant, a écrit, et a réédité dans son pamphlet, la phrase fameuse dont on a tant ri, où il représente le marin saintongeois descendant " les degrés du château de ses pères pour s'enfoncer dans les solitudes américaines". Cela rappelle cette délicate bontade d'un homme desprit : — " Si vous faites à l'abbé Casgrain la faveur d'une petite promenade dans quelque vieux wagon attelé de quelque vieux cheval blanc, il vous en remerciera par cette phrase : " Comme aux temps jadis, une blanche haquenée condui- " sait le carrosse antique orné des armoiries de la famille, " etc., etc., etc."

3° L'accident de l'inscription latine (avec son *externi* pour *exteri*),—supécherie puérile qui a fait long feu et dont il cherche à s'exemser en faisant des efforts qui l'enfoncent davantage.

4° L'accident de l'inscription française, intrusion maladroite qui lui a fait commettre deux ou trois erreurs historiques agrémentées d'un petit nuage grammatical, et qui lui vaut aujourd'hui la leçon bien méritée que lui inflige monsieur le docteur Dionne.

5° L'accident de l'ouvrage récent intitulé : " Champlain, sa vie et son caractère ", ouvrage qui débute par une citation manipulée! . . .

6° Enfin, l'accident du pamphlet qui vient d'éclorre, où l'auteur de la *Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation* et de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, le pensionnaire toujours délicatement traité d'une communauté de religieuses, parle des " nonnes" sur le ton de la plaisanterie, et du clergé comme s'il n'en était pas.

Encore un mot.

Un jour qu'un lecteur de la demeure royale de Versailles lisait devant Louis XIV cette parole de l'*Imitation* : " Il y a deux hommes en moi ", le roi s'écria : " Oh ! que je connais bien ces deux hommes-là ! "

Dans M. l'abbé Raymond Casgrain, il n'y a pas deux hommes, il y a un homme et un enfant.

Faisons abstraction de l'homme dans toutes ces équipées dont nous venons de parler, et sachons, pour aujourd'hui au moins, pardonner à l'enfant,—au vieil enfant.

M. Casgrain, du reste, est assez puni comme cela. Il sait, à n'en pas douter, que sa brochure n'a atteint que lui seul. Il a voulu lancer une bombe et n'a réussi qu'à faire partir un pétard, une méchante fusée qui lui a éclaté dans la figure en lui faisant une balafre.

" Calabré " par M. Chapais, " balafré " par sa propre maladresse, M. Casgrain offre un cas d'atavisme tout particulier des plus intéressants. (1)

ERNEST GAGNON.

Québec, 16 décembre 1898.

(1) Au troisième volume de l'*Histoire des Ursulines de Québec*, pages 234 et 235, on lit qu'un " M. Jean-Baptiste Casgrain, le premier de sa famille au Canada, ... était un glorieux vétéran qui portait d'une manière non équivoque les trophées de sa bravoure, ayant eu le nez coupé, ... Il avait été blessé d'une balle qui lui passa de la joue à l'oreille droite, et d'un coup de sabre qui lui sillonna la figure du front à la joue gauche ". De son côté, Mgr Henri Têtu, dans son ouvrage récent : *Histoire des Familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault* (1 vol. in-8, de 636 pages, tirée à 100 exemplaires et non mise dans le commerce), dit que le premier Casgrain venu au Canada portait à la figure une large balafre reçue à la guerre. (*Vide* pp. 368-369-370).—R. H.

IV

LA CRITIQUE DE M. DIONNE

Le *Soleil* annonçait, il n'y a pas longtemps, que M. l'abbé H.-R. Casgrain avait publié une brochure relative aux inscriptions du monument-ChAMPLAIN, et que cette brochure, tirée à un nombre très restreint d'exemplaires, pouvait être lue ou consultée à la bibliothèque de l'université-Laval. J'ai vu cette brochure, et je l'ai lue avec un intérêt d'autant plus vif, que je m'y trouve tout particulièrement concerné, bien que mon nom n'y figure pas.

Voici comment :

Lorsqu'il s'est agi de composer les inscriptions destinées au monument, le sous-comité nommé *ad hoc* me fit l'honneur de me confier la rédaction d'une courte inscription biographique, donnant le résumé de la vie du fondateur de Québec. J'acceptai la tâche, et quelques jours plus tard, je remis mon travail épigraphique au sous-comité dont M. l'abbé Casgrain faisait partie. On le jugea satisfaisant, et les sous-comités des inscriptions et de construction réunis l'approuvèrent par une résolution qui se trouve inscrite aux procès-verbaux.

J'avais donc raison de croire que mon inscription serait gravée sur la pierre du monument. Je le crus ainsi, jusqu'à ce que la brochure de M. l'abbé Casgrain vînt me tomber sous la main. Alors j'appris que M. l'abbé avait retouché mes notes et les avait corrigées à sa guise. Je connus au monument, et, confrontation faite, je demeurai convaincu que la brochure disait vrai. Je demeurai quelque peu abasourdi. Pourquoi, me dis-je, cette revision, lorsque le sous-comité n'en a jamais demandée, du moins à ma connaissance? Qui a pu permettre alors cette intrusion? Mystère!

Toujours est-il que mon inscription a subi des modifications regrettables. M. l'abbé, lui, tout heureux et fier de son œuvre

de correcteur, n'est pas loin de réclamer la paternité de ces notes biographiques : il s'en proclame même le rédacteur. Le procédé est un peu raide, avouons-le ; car M. Casgrain a respecté trop du mien, pour qu'il soit justifiable de produire une telle réclamation avec quelque espoir d'être pris au sérieux. Du reste, le public va être mis en mesure d'en juger par lui-même, en comparant les deux inscriptions. Quant à moi, je vais essayer de prouver que les retouches de M. l'abbé Casgrain n'ont pas été des plus heureuses, et quelquefois si inopportunes, qu'il faudra tôt ou tard—le plus tôt sera le mieux—retoucher ses retouches. Soit dit sans vouloir blesser M. l'abbé, ni mettre en suspicion sa science historique sur d'autres sujets. Je n'ai aucun doute qu'il a cru bien faire en me corrigeant, tout comme j'ai cru moi-même être véridique et précis. Quoi qu'il en soit, les corrections de M. l'abbé constituent, entre nous, une question d'exactitude historique, je dois ou défendre mon travail, ou m'inscrire comme l'un des approbateurs de la nouvelle inscription.

Voici maintenant mon résumé chronologique de la vie de Champlain, tel que soumis et tel que cité par M. l'abbé Casgrain dans sa brochure intime :

Samuel de Champlain
 Né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
 Servit, durant la Ligue, dans les armées du roi
 En qualité de maréchal des logis ;
 Visita les Indes Occidentales de 1599 à 1601 ;
 Séjourna en Acadie de 1604 à 1607 ;
 Fonda Québec en 1608 ;
 Explora le pays des grands lacs ;
 Commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois de 1609 à 1615 ;
 D'abord lieutenant des vice-rois de la Nouvelle-France ;
 Puis nommé gouverneur en 1628 ;
 Mourut à Québec, dans le fort Saint-Louis,
 Le 25 décembre 1635.

Voici, à son tour, l'inscription modifiée par M. l'abbé Casgrain, et telle qu'elle se lit sur le monument :

Samuel de Champlain
 Né à Brouage, en Saintonge, vers 1567 ;
 Servit à l'armée sous Henri IV ;
 Explora les Indes Occidentales de 1599 à 1601 ;
 — l'Acadie de 1604 à 1607 ;
 Fonda Québec en 1608 ;
 Découvrit le pays des grands lacs ;
 Commanda plusieurs expéditions contre les Iroquois, de 1609 à 1615 ;
 Fut successivement lieutenant-gouverneur et gouverneur de la
 Nouvelle-France ;
 Et mourut à Québec, le 25 décembre 1635.

Comme on peut s'en assurer par la comparaison des deux documents, M. l'abbé Casgrain a respecté la succession des faits et toutes mes dates, et je crois qu'il n'a pas eu tort. Mais il a fait plusieurs changements, corrections ou suppressions, qui me surprennent extrêmement de sa part. Suivons-le dans l'ordre qu'il a suivi lui-même.

I

Mon savant correcteur a cru bon de supprimer le fait que Champlain servit "durant la Ligue". Pourquoi ? Est-ce que cet épisode de la vie de Champlain ne méritait pas une telle mention ? Était-il mal à propos de le poser devant le public comme un bon catholique, prêt à verser son sang pour une cause qu'il devait considérer comme une cause juste et sacrée ?

II

M. l'abbé a, en outre, remplacé les mots "servit dans les armées" par "servit à l'armée". Pourquoi ce changement qui constitue une grosse faute contre la langue française ? "Servir à l'armée" signifie "rendre service" ou "être utile à l'armée". Or, ce n'est pas du tout l'idée que l'on a voulu

exprimer. Champlain avait pris du service dans l'armée, et la preuve c'est qu'il devint, grâce à son courage et à sa valeur, maréchal des logis. Il ne peut donc être question, à son sujet, de services rendus, comme aurait pu faire un cantinier ou un aide-chirurgien.

J'ai pris la peine de feuilleter Larousse, Littré, Bescherelle, Mgr Guérin et plusieurs autres dictionnaires importants, et dans aucun d'eux je n'ai pu trouver un seul exemple qui pût "servir" à excuser la rédaction de M. l'abbé Casgrain.

J'ai consulté aussi des professeurs de langue française ; j'ai consulté des Français instruits, et tous se sont accordés à me dire : " c'est " servit dans l'armée " qu'il fallait " !

III

J'avais écrit que Champlain " servit dans les armées du roi ", voulant par là faire connaître, aussi brièvement que possible, toute la carrière militaire de l'illustre Saintongeois, depuis le moment où il prit le métier des armes sous Henri III, jusqu'à la promulgation de l'Edit de Nantes sous Henri IV, alors que la Ligue venait d'exhaler son dernier soupir sur les terres bretonnes.

Pour être mieux compris, j'aurai recours à l'histoire. Champlain guerroya d'abord contre Henri de Navarre, chef de l'armée des calvinistes, qui combattait Henri III. Plus tard, quand Henri de Navarre fut devenu Henri IV et roi catholique, Champlain s'enrôla sous ses étendards. D'où il suit que le fondateur de Québec servit sous les deux rois de France.

On serait donc porté à croire, après avoir lu la pièce de M. l'abbé Casgrain, que Champlain ne servit pas sous Henri III. Cette omission est d'autant plus grave, que ce fut sous

le règne de ce dernier que notre héros conquiert son grade de maréchal des logis. Pour avoir voulu piquer au plus court, M. l'abbé a fait un joli accroc à la vérité historique.

IV

J'avais écrit que Champlain " visita les Indes Occidentales ". M. Casgrain a jugé que le verbe " explorer " valait mieux. car, d'après sa brochure, visiter un pays, c'est " comme si on y laissait sa carte de visite. "

Ouvrons l'histoire, et que nous apprend-elle au sujet de ce long voyage de Champlain aux Iles d'Amérique? Les Anglais venaient de s'emparer de Porto-Rico et ils menaçaient d'une invasion les autres colonies espagnoles dans ces pays d'outre-mer. L'Espagne, alors plus puissante qu'aujourd'hui, résolut de contraindre l'ennemi. Elle arma une flotte, et Champlain, qui avait des loisirs, fut heureux d'accepter le commandement de l'un des vaisseaux.

Il s'agissait donc d'une expédition contre les Anglais, et nullement d'un voyage d'exploration ou d'un tour de plaisir. Ferland dit que Champlain prit du service comme officier de marine (t. 1. p. 62). Dans le récit de son expédition aux Indes, Champlain, dont l'esprit investigateur n'est jamais lassé, rapporte une foule de détails géographiques, scientifiques même, sur les contrées qu'il a vues pour la première fois, détails des plus intéressants, accompagnés de gravures hors texte qui nous donnent une meilleure idée de la diversité de ses talents. Mais, au fond, c'est l'œuvre d'un touriste instruit, incidente au but principal de son voyage. Il n'a ni la mission ni les ressources pour explorer un pays aussi vaste et aussi difficile à parcourir. Cependant il voit beaucoup, il s'intéresse à tout, et il revient charmé de tout. Désireux de faire connaître à ses compatriotes les beautés de ces îles d'où l'Espagne tire d'immenses richesses, il met en ordre les notes qu'il a

pri
Be
à l'
I
tion
Au
Cor
con
J
160
rem
mo
pas
C
par
des
par
où I
Mon
chan
quel
ride
qu'il
com
—
(1)
Québ
par M
la vie
écrit
Mexi
ridicu
fait q
plus r

prises au cours de son voyage, et il les confia à l'imprimeur. Beaucoup d'autres en ont fait autant, et il n'est jamais venu à l'idée de personne de leur appliquer le titre d'explorateurs.

Peut-on, en vérité, appeler ce voyage un voyage d'exploration? Laverdière et Faillon se sont servi du mot "visiter". A aucun historien n'a songé à en faire un voyage d'exploration. Comment aurais-je pu écrire autrement sans m'exposer à la contradiction (1).

V

J'ai écrit que Champlain "séjourna en Acadie de 1604 à 1607". M. l'abbé Casgrain a biffé "séjourna" et l'a remplacé par un trait qui lui a permis de ne point répéter le mot "explora". Comme style épigraphique, ce trait n'est pas brillant. Mais passons outre.

Comme question de fait, Champlain envoyé en Amérique par le sieur de Monts, n'y allait pas avec l'intention d'y faire des explorations. Ce n'était pas l'idée de son chef. Instruit par la malheureuse tentative de vouloir coloniser Tadoussac, où Pierre de Chauvin n'avait récolté que des malheurs, M. de Monts voulait fonder un établissement sous un climat plus chaud que celui du Saguenay. Avant que de s'installer quelque part, soit en Acadie, soit plus au sud, vers les Florides, il voulut trouver un endroit convenable. C'est alors qu'il entreprit de longer la côte américaine, avec Champlain comme pilote. Ne trouvant rien à son goût, il rebroussa

(1) Depuis que cette correspondance a paru dans les journaux de Québec, j'ai eu l'occasion de jeter les yeux sur la brochure publiée par M. l'abbé Casgrain à la veille de l'inauguration du monument, sur la vie et le caractère de Champlain, et je constate qu'à la page 12, il a écrit que le Fondateur de Québec *visita* les Antilles et l'intérieur du Mexique. Qu'avait-il donc besoin de vouloir tourner ma rédaction en ridicule, en disant: "Visita les Indes!..." comme si Champlain n'avait fait que d'y laisser sa carte de visite! Vraiment on ne saurait être plus malheureux en fait de correction. — N. E. D.

chemin, et vint planter sa tente sur l'île de Sainte-Croix. On sait ce qui s'ensuivit : l'abandon de cette île inhospitalière, et la fondation de Port-Royal, au printemps de 1605.

A partir de cette époque jusqu'à l'été de 1607, Port-Royal seul attira l'attention des Français. On y voit groupés et vivant au milieu d'un confort qui fait rêver, Poutrincourt, Biencourt, Lescarbot, Champlain, pour ne citer que les principaux. Leur plan à tous est de fonder une France nouvelle sur ce coin enchanteur, où le sol est propice à l'agriculture, où vivent des sauvages pacifiques, sous un chef renommé et plein d'égards pour les blancs. On y mène joyeuse vie ; on construit des édifices assez spacieux ; on s'y fortifie en cas d'attaque ; bref, on jette les bases d'une ville. Il est vrai que Champlain accompagne Poutrincourt vers les Florides, mais ce fut "travail inutile", suivant l'expression de Charlevoix.

Peut-on dire, après l'exposé de ces faits, que l'œuvre de Champlain en Acadie fut une œuvre d'exploration ? Si encore, M. l'abbé Casgrain eut mis "découvert", il eût été excusable dans une certaine mesure. Y a-t-il, en réalité, une différence entre un voyage d'exploration et un voyage de découvertes ? Si l'on en croit certains auteurs, le premier suppose une connaissance acquise du pays, tandis que le second ne repose que sur l'inconnu. Ainsi Champlain, durant cette période de trois ans, voguant de temps à autre vers l'inconnu, ne fit que découvrir des pays nouveaux, absolument ignorés des Français. Mais ces découvertes ne furent, dans l'ensemble, que secondaires pour lui, sinon dans l'intention du moins dans l'action. Il fut avant tout l'homme de Port-Royal, l'un des fondateurs, l'un des organisateurs d'un fort destiné à devenir ville, comme il fit plus tard à Québec, avec l'autorité en plus.

Ce serait, en outre, mal résumer la vie de Champlain, de 1604 à 1607, que de dire qu'il consacra ces trois années à des explorations en Acadie, car ses voyages de découvertes ou d'exploration—qu'on les désigne comme on voudra—se portèrent tout autant vers des régions plus méridionales.

VI

M. l'abbé Casgrain écrit que Champlain "découvrit" le pays des grands lacs. J'avais mis "explora", me croyant aussi près de la vérité qu'il est possible de l'être.

Le fondateur de Québec a-t-il réellement découvert le pays des grands lacs ?

En 1615, il y avait déjà sept ans que Québec existait et que Champlain était en relation avec les tribus huronnes. Il avait appris des sauvages l'existence de la Mer Douce (le lac Huron), du lac des Entouhonorons (le lac Ontario), et peut-être aussi d'autres mers intérieures. Il connaissait même la route qu'il fallait suivre pour arriver plus vite et plus sûrement jusque dans ces contrées occidentales. En s'y rendant lui-même, il verrait sans doute un pays nouveau, mais connu des Français qui s'y étaient déjà transportés, entre autres de certains interprètes. Il partit donc à son tour pour s'y rendre, en 1615; mais pour diverses raisons, il fut devancé par un Récollet et plusieurs Français. Qu'on ouvre les *Voyages* de Champlain, et l'on verra si je fais erreur.

"Ayant mis ordre à toutes choses, audit Québec, je pris deux hommes avec moy, et m'en retournay à la rivière des Prairies, pour m'en aller avec les Sauvages, et partis de Québec le quatrième jour de juillet, et le huitiesme dudit mois estant sur le chemin, je rencontray le sieur du Pont, et le Père Denis, qui s'en revenoient audit Québec, et me dirent

que les sauvages estoient partis bien faschez, de ce que je n'estois allé avec eux, du nombre desquels plusieurs nous faisoient morts, ou prins des Iroquois, d'autant que je ne devois tarder que quatre, ou cinq jours, et neantmoins j'en retarday dix. Ce qui faisoit desesperer ces peuples, et mesmes nos François, tant ils estoient desireux de nous revoir. Ils me dirent que le Père Joseph (Le Caron) estoit party avec douze François qu'on avoit baillé aux sauvages pour les assister " (t. 4, p. 18).

Il ressort de cette citation que le Père Le Caron était déjà en route depuis plusieurs jours pour le pays huron, lorsque Champlain se décida à le suivre. Ce voyage dura près d'un mois. Vers le 5 août, Champlain arrivait à la bourgade de Carhagouha, où il fit la rencontre du Père Le Caron. " Nous le trouvâmes, dit-il, estant fort aise de le voir en santé, ne l'estant pas moins de sa part, qui n'esperoit rien moins que de me veoir en ce país " (t. 4, p. 29).

Voilà de l'histoire écrite par Champlain lui-même, et non de la légende.

Que dit Ferland? " Les Français qui avaient devancé Champlain chez les Hurons, étaient des jeunes gens actifs, intelligents, et entreprenants " (t. 1, p. 178).

Donc Champlain ne peut ni ne doit être considéré comme le " découvreur " du pays des grands lacs. Toutefois il l'a beaucoup exploré, et, pour être véridique, il fallait écrire que son voyage de 1615 au pays des Hurons fut un voyage d'exploration, bien qu'il s'y rendit avec l'intention d'accompagner ses alliés dans leur guerre contre les Iroquois. D'où il suit qu'en biffant le mot " explora " pour y substituer le mot " découvrit ", M. Casgrain a fait une correction malheureuse.

VII

M. l'abbé Casgrain a retranché les mots " lieutenant des vice-rois " pour y substituer " lieutenant-gouverneur ". J'ai été surpris de trouver une semblable appellation sous la plume d'un homme aussi versé dans les choses de l'histoire du Canada. Champlain lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France ! Où cela s'est-il écrit ?

Pour moi, je ne l'ai jamais vu nulle part ; j'ai toujours cru que Champlain était lieutenant de vice-roi jusqu'à ce qu'il fût nommé gouverneur, en 1628. Il est notoire, en effet, que partout et toujours il est désigné comme tel. Lui-même ne se reconnaît pas d'autre titre. (Voyez ses *Voyages*, vol. 3, p. 323, p. 327, p. 328 ; vol. IV, p. 5 et p. 181).

Je ne sache pas que les quatre personnages—Soissons, Condé, Montmorency et Ventadour—de qui Champlain reçut son autorité pour conduire les affaires dans la Nouvelle-France, aient reçu d'autre titre que celui de vice-roi de notre colonie. Nulle part on ne les voit désignés comme gouverneurs. Donc, s'il n'y eut pas de gouverneur, il ne pouvait exister de lieutenant-gouverneur. Le titre de gouverneur n'entre en scène qu'après la formation de la compagnie des Cent-Associés, et ce titre donné alors à Champlain, se perpétua durant tout le règne français.

VIII

Enfin, M. l'abbé Casgrain a cru devoir retrancher le fait que Champlain est mort dans le fort Saint-Louis. Est-ce parce que ce n'est pas vrai, ou parce que cet événement est trop connu pour être gravé sur la pierre ? L'une des raisons qui ont milité en faveur du site actuel du monument, près de la terrasse, et la plus forte, à mon avis, c'est que Champlain est mort précisément à cet endroit. Si nos concitoyens savent

cela, il y a beaucoup d'étrangers qui l'ignorent. Encore tout récemment un touriste me demandait la raison de ce choix. — Pourquoi, disait-il, n'a-t-on pas placé ce monument à la basse-ville, où votre gouverneur vécut si longtemps ? Si M. Casgrain n'eut pas enlevé ce que j'avais écrit, ce touriste aurait trouvé sur le monument même la réponse à sa question.

IX

Le monument-Champlain devra durer des siècles : il a été construit pour durer toujours. L'inscription vivra autant que le monument. Je ne voudrais pas que, dans vingt-cinq ou cinquante ans, l'on vînt m'attribuer la paternité d'erreurs que je répudie de toutes mes forces.

C'est pour dégager ma responsabilité que je trace ces lignes. Et puisque M. l'abbé Casgrain, dans sa brochure à tirage limité, se déclare lui-même l'auteur des incorrections que je viens de signaler, je tiens à donner une plus grande publicité à cette déclaration et à lui laisser tout le poids d'un fardeau qu'en bonne justice il doit être seul à porter.

En d'autres termes, je reconnais volontiers que je suis l'auteur de l'inscription chronologique du monument-Champlain, mais je répudie de la manière la plus formelle les quelques changements que M. l'abbé Casgrain y a apportés.

N.-E. DIONNE.

V

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Que ressort-il de cette intéressante polémique, commencée, à huis clos d'abord, au sein du sous-comité des inscriptions ; continuée devant le comité-général ; accentuée par l'échange d'épîtres aigre-douces ; ravivée par la publication des brochures intimes que l'on sait ; aggravée par la critique de

M. Dionne, et, surtout, par la publication des pièces dans les journaux quotidiens; complétée, enfin, et couronnée— espérons-le—par la réunion que nous avons faite de tous les documents au dossier ?

Les opinions, nécessairement, seront un peu partagées; mais la majorité, la grande majorité dira avec nous que M. l'abbé Casgrain, en publiant les lettres de MM. Lindsay, Chapais et Gagnou, pour expliquer la fausse position dans laquelle il se trouvait, a manqué son but et n'a fait que s'enfoncer davantage; que les manipulations qu'il a faites à l'inscription, telle que préparée par M. Dionne à la demande du comité, —manipulations qui ont été pratiquées sans l'assentiment du dit comité—sont regrettables, malheureuses, et devront être retouchées le plus tôt possible: que le ton qu'il prend, lorsqu'il s'adresse à ceux qui n'ont pas voulu favoriser ses plans, dénote la mauvaise humeur et la déconvenue d'un homme qui aurait voulu—lui aussi!—perpétuer son nom aux générations futures sur le marbre du monument; que le fait de s'être approprié tout le mérite de l'inscription, d'avoir écrit cela dans une brochure tirée à vingt-cinq exemplaires, distribuée dans son entourage immédiat, en ayant soin de n'en pas donner aux personnes qu'il traite haut la main, est déjà une condamnation écrasante; qu'enfin, la publication de toutes ces pièces et leur éclosion dans la presse quotidienne sont la punition la plus éclatante que ceux qu'il a malmenés pouvaient jamais espérer lui voir échoir.

Dans cette fameuse séance du comité général, tenue le 22 octobre 1897, sur un amendement de M. Aimé Talbot, le principe de l'emploi du latin fut rejeté par le vote suivant qui nous laisse tout rêveur :

Pour l'amendement: MM. H.-M. Price, F.-X. Berlinguet, l'abbé Casgrain, Arthur Evanturel, Aimé Talbot, Ludovic Brunet. (6).

Contre l'amendement : Mgr C.-O. Gagnon, l'abbé Lindsay, M. S. LeSage, l'honorable Th. Chapais, M. Ernest Gagnon. (5).

Six contre cinq : un de plus en faveur du latin, et le président était appelé à se prononcer !

De tous ceux qui ont écrit à ce sujet, aucun n'a appuyé suffisamment sur ce vote à jamais mémorable. C'est pourtant aux six épigraphistes distingués qui ont voté pour le rejet du latin que nous devons l'inscription inexacte qui dépare aujourd'hui le monument. Aucun d'eux ne savait, il faut le supposer pour excuser leur vote étonnant, que le latin est la langue par excellence des inscriptions, parce que le latin est une langue classique, et qu'il est de nature à concilier par là même toutes les susceptibilités de races dans un pays hétérogène comme le nôtre.

Nous pourrions citer une foule d'autorités pour démontrer que le latin est le langage des inscriptions (1). Nous ne mentionnerons que Hawkins (2), qui répond à une objection ridicule faite par l'auteur de *Men and Manners in America* (3), au sujet de l'emploi d'une langue incomprise de quatre-vingt-dix-neuf sur cent, en disant que le latin est "une langue commune à toutes les nations civilisées, à tous les savants, et qu'il est presque universellement adopté en pareille occurrence" (4).

(1) Consultez à ce sujet, entre autres ouvrages, le *Dictionnaire d'Épigraphie Chrétienne*, par M. X^{***}, publié par l'abbé Migne, dans sa *Nouvelle Encyclopédie Théologique*, vols 30 et 31. Aussi, le *Musée des Monuments Français*, par Montfaucon.

(2) HAWKINS'S Picture of Quebec; with historical Recollections. Quebec: 1834. Petit in-8, VIII-477 p., gravures. *Vide* pages 278 et 279.

(3) Men and Manners in America. By the author of Cyril Thompson. London: 1833. 2 vol. in-12. *Vide* vol. II, page 355.

(4) "... A language common to every civilized nation, to all scholars, and almost universally adopted on similar occasions..."

Avant de terminer ces quelques remarques, nous appelons l'attention de qui de droit sur le *lapsus lingua* de l'inscription anglaise: le mot "gouvernement", *government* en anglais, est écrit comme suit: *gouvernement*. Il faut de toute nécessité que cette erreur soit corrigée le plus tôt possible, si nous ne voulons pas que les poèmes héroï-comiques du Dr. Drummond, écrits en dialecte soi-disant canadien-français, soient pris au pied de lettre. (1)

RAOUL RENAULT.

SAMUEL CHAMPLAIN

OU

SAMUEL DE CHAMPLAIN

QUE DOIT-ON DIRE ?

Dans sa brochure intime, M. l'abbé Casgrain exprime son opinion bien catégoriquement: c'est *Samuel de Champlain*, qu'il faut dire, s'écrie M. l'abbé. Écoutons-le plutôt:

"La première objection que j'ai eu à faire au comité sur l'inscription qui précède, est celle-ci: A la seconde ligne, on lit: SAMUEL CHAMPLAIN. Il suffit d'ouvrir les œuvres de

(1) *The Habitant and other French Canadian Poems*, by William Henry Drummond, M. D. With an Introduction by Louis Fréchette. *G. P. Putnam's Sons, New York and London*. In-16, XIV-137 p., portrait. Large paper edition: in-8, 13 photographures.

Phil-O-Rum's Canoe and Madeleine Verchères. Two Poems, par le même. *G. P. Putnam's Sons, New York and London*. In-12, sur papier très fort, 12 p., 4 gravures.

Champlain, édition Laverdière, vol. I, p. XI, note, pour constater que dans son contrat de mariage, Champlain lui-même s'est fait désigner sous le nom de : SAMUEL DE CHAMPLAIN. C'est donc ainsi évidemment qu'il entendait que son nom fût écrit. De quel droit alors peut-on l'écrire autrement qu'il ne le voulait lui-même ?”

Done, d'après M. l'abbé Casgrain, on ne pourrait supprimer la particule nobiliaire dans le cas de Champlain, sans se mettre en contradiction avec Champlain lui-même. Voyons si cette assertion est juste.

En 1891, je publiai à Québec le premier volume d'une vie du Fondateur de Québec, intitulée : *Samuel Champlain.—sa vie et ses œuvres*, mettant de côté la particule que l'on voit si souvent accolée au nom de l'illustre enfant de la Saintonge. Il va sans dire que je ne fis pas cette suppression; sans y avoir mûrement réfléchi; j'avais vu, comme tout le monde peut le voir, dans les *Voyages* de Champlain, que lui-même signait souvent *Samuel de Champlain*; j'avais remarqué que dans des mémoires particuliers, parlant à la troisième personne, il écrivait : *le Sieur de Champlain*; enfin, j'avais constaté que plusieurs historiens disaient toujours : *Samuel de Champlain*.

Toutes ces autorités réunies ne me satisfaisant pas, je mis la question à l'étude, et je finis par arriver à la conclusion que l'on pouvait écrire *Samuel Champlain* tout court, avec autant, sinon plus de raison, que *Samuel de Champlain*, avec la particule. N'ayant pas devers moi aucune preuve de l'abolissement du Fondateur de Québec, je ne voyais pas pourquoi je lui donnerais un nom qui, d'après moi, ne lui appartenait pas en toute sûreté historique.

Voilà huit ans de cela, et il a été bien souvent question de Champlain durant cet intervalle. Personne n'a trouvé à redire au titre de mon ouvrage.

M. Sulte, toutefois, après avoir consacré un article à l'appréciation de mon livre, revenait, quelques jours plus tard, à la charge pour donner son opinion sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Voici en substance ce qu'il écrivit alors :

“ Dans les papiers du XVII^e siècle, nombre de personnes, qui étaient notoirement des roturiers, mais aussi des hommes de mérite et de valeur, sont parfois traités avec la particule *de*, et quelquefois non. Cet usage s'est appliqué à Champlain, comme à tant d'autres “ notables ”—ce qui n'est pas difficile à expliquer.

“ Suivant toujours la vieille coutume j'ai mêlé les deux formes, mais le docteur Dionne avait mis en tête de son livre : *Samuel Champlain*. Je me suis donc oublié en dormant à croire qu'il acceptait la tournure nobiliaire de préférence à l'autre. Lui et moi nous ne différons pas d'opinion : il n'y a rien de prouvé quant aux titres de noblesse de Champlain.

“ Le langage de l'ancien temps, qui emploie le *de* par pure politesse, peut étonner les lecteurs d'aujourd'hui, cependant il n'atteste et ne témoigne que des égards et de la civilité, dans la bouche ou sous la plume qui en faisait usage. La meilleure comparaison que j'en puisse faire est ce terme d'*écuyer* que nous prodiguons à tout moment à des personnes qui n'y ont aucun droit et que tout le monde sait bien ne pas être approprié. C'est le moule actuel du *de*.

“ J'ai fait des *de* dans la plupart de mes écrits, pour me conformer à la pratique des gens dont je parlais. Langage du temps.

“ Celui qui démontrera que le *de* signifiait noblesse, sera bien savant. Le docteur Dionne le sait et ne me contredit pas : mais, comme bien d'autres, il désire être fixé sur l'em-

ploi de cette expression, relativement à Champlain. Dans le doute, il s'est abstenu : c'est sage. Moi, j'ai suivi ma constante habitude, en utilisant les deux formes, vu que je les trouve se succédant l'une à l'autre et ne s'expliquant jamais..."

Donc, d'après M. Sulte, j'avais agi sagement en éliminant la particule nobiliaire. Voilà toujours un certificat qui ne peut gâter mon affaire.

Quelques mois plus tard, je lus dans la *Revue de Saintonge*, une appréciation très flatteuse de mon *Champlain*, signée par M. Louis Audiat, président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Annis, auteur de plusieurs ouvrages historiques importants. Je fus bien aise de trouver dans cet article une étude spéciale sur le nom de Champlain, et je compris, en la lisant, que l'auteur avait porté une attention particulière au titre de mon ouvrage. Cette étude est de telle nature qu'elle ne saurait être omise aujourd'hui, parce qu'elle résume la question d'une façon tout à fait magistrale.

Lisons-la :

" D'abord comment se nommait-il ? Champlain ou de Champlain ? La question est un peu oiseuse : mais, pour certaines gens qui voient dans le *de* un titre nobiliaire, elle a quelque gravité ; elle pourrait nous fixer sur l'état de sa famille. Malheureusement, les biographies ne sont pas d'accord. Les uns disent *Champlain*, les autres *de Champlain* ; et il semble qu'ils aient tous raison. En effet, Champlain, qui devait savoir son nom, s'appelle tour à tour " Samuel Champlain de Brouage " en 1603, " le sieur de Champlain ", en 1613, et " noble homme Samuel de Champlain, sieur du dit lieu ", dans son contrat de mariage (1610). Sur les quatre pièces inédites que j'ai publiées, *Brouage et Champlain* (1879), il ne dit jamais que " le sieur de Champlain. "

“ Que conclure ? Qu'il se nommait *Champlain*. C'était son nom primitif. Quand il a été un homme important, “ Capitaine ordinaire de la marine ”, à l'exemple de beaucoup d'autres de ses contemporains, il s'est donné un *de*. Peut-être aussi, ce qui est très probable, avait-il une petite propriété, un lopin de terre qu'il avait baptisé *Champlain* ; ce qui expliquerait suffisamment cette mention “ sieur du dit lieu ”. Donc, il avait le droit de s'appeler de Champlain, puisqu'il était sieur, seigneur, propriétaire d'un coin de terre quelconque nommé Champlain. Rien là qui indique la noblesse. Je vois bien le *de* devant le nom de son père, “ feu Antoine de Champlain ”. Cette mention est sur un acte de mariage où la fiancée était fille d'un secrétaire de la chambre du roi ; il fallait bien que le futur présentât quelque chose d'équivalent ; de là le mot Antoine *de* Champlain.

“ Le père de Samuel est qualifié par son fils “ capitaine de la marine ”. Là encore a-t-on cherché à augmenter la dignité, et d'un patron de barque a-t-on fait un capital ne de la marine royale . . .

“ Mais il y a le *noble homme*. Eh bien, ce noble homme prouve qu'il n'était pas noble. C'était une expression courtoise employée pour les gens honorables qui avaient une position dans la société, bourgeois cossus, échevins aspirant à la noblesse de cloche, avocats au présidial ou en parlement, médecins, riches propriétaires, tous citoyens en dehors de la noblesse ou du clergé.

“ Je sais bien que son compatriote et contemporain, le P. François du Creux l'a appelé *Camplinius*, ce qui ne peut se traduire que par “ de Champlain ”, et, ce qui est plus grave, qu'il a ajouté le qualificatif nobiliaire *eques*. C'est là une erreur ou une flatterie, qui ne prévaut pas contre les textes authentiques et les actes officiels signés de Champlain lui-même.”

Il me semble que ces deux citations suffiraient à prouver que je n'avais pas eu tort d'écrire : *Samuel Champlain*. Mais j'irai plus loin. M. l'abbé Casgrain ne sera peut-être pas satisfait, et je veux le convaincre qu'il a été trop vite en condamnant ceux qui ne font pas usage de la particule.

En 1878, les Saintongeais élevèrent à Champlain un monument en pierre dans sa ville natale, c'est-à-dire à Brouage, qui, aujourd'hui, n'est plus qu'un bourg appelé Hiers-Brouage. C'est une jolie colonne, de l'ordre composite, supportant un chapiteau avec un globe terrestre. Sur le fût de la colonne et sur le piédestal on a gravé les deux inscriptions que voici :

A la mémoire
de
Samuel Champlain
Le Conseil g^{al}
De la Charente-Inf^o
1878

Samuel Champlain
Né à Brouage vers 1570
Fondation de Québec 1608
Relations de voyages 1632
Mort en 1635.

Ainsi, voilà les membres du Conseil général de la Charente-Inférieure en voie d'ériger un monument à l'un de leurs plus éminents compatriotes. Ceux qui sont à la tête de ce mouvement honorable ne négligent pas, sans doute, de choisir une inscription appropriée et surtout inattaquable sous le rapport biographique. Fera-t-on graver sur la pierre Samuel Champlain ou Samuel de Champlain? On préfère Samuel Champlain. Est-ce que le comité de Québec aurait mal fait en suivant un exemple venu de si haut?

Le 9 août 1891, le congrès national de géographie de la Charente après avoir tenu ses assises à Rochefort, résolut de faire une espèce de pèlerinage au monument-Champlain d'Hiers-Brouage. Les excursionnistes, conduits par l'amiral Juin, déposèrent au pied du monument une magnifique couronne. Sur le ruban tricolore se lisaient ces mots :

A Samuel Champlain
Le XIII^e Congrès national des sociétés
de géographie, Rochefort, 1891.

Ce nouvel exemple prouve que dans la Saintonge on s'occupe fort peu de la particule nobiliaire et de tous les écrivains qui la préconisent dans le cas actuel.

Remontant dans le passé, je constate que Marc Lescarbot, qui fut le contemporain de Champlain, son compagnon à Port-Royal et probablement aussi son ami personnel, n'écrivit jamais *de Champlain*. Pour lui, c'est *Champlain, le capitaine Champlain, le sieur Champlain*.

Combien d'autres auteurs pourrais-je citer qui abondent dans le même sens ? Combien d'orateurs qui ont omis le *de* ?

Ainsi, dans une brochure publiée à Niort, en 1867, M. Louis Delayant, conservateur de la bibliothèque de La Rochelle, nous donne en 28 pages un résumé de la vie de Champlain. Comment l'intitule-t-il ? *Notice sur Samuel Champlain*.

Dans la grande " Histoire générale du IV^e siècle à nos jours " publiée sous la direction de MM. Lavis et Rambaud, l'auteur du chapitre consacré aux premiers établissements dans la Nouvelle France, écrit *Samuel Champlain*. Cet auteur est M. A. Moireau, président de la Société des études historiques, de Paris. Est-il possible de supposer que cet

écrivain ignorait les *Voyages* de Champlain, et les titres dont il s'est affublé à différentes périodes de sa vie ?

Le 31 août 1898, M. Gabriel Hanotaux, l'auteur distingué de la *Vie de Richelieu*, publiait un article à l'occasion de nos fêtes du monument-Champlain. Il débute ainsi : " La ville de Québec va inaugurer un monument élevé à la mémoire de *Samuel Champlain* . . . "

Dans son remarquable discours prononcé le jour de l'inauguration même du monument, M. le consul de France débute ainsi : " A cette cérémonie imposante, j'ai l'honneur de représenter le Président de la République française. Vous avez désiré qu'il fût associé à l'inauguration du monument élevé par la piété généreuse des Canadiens à *Samuel Champlain*, fondateur de Québec."

M. Hanotaux, en sa qualité d'historien du grand cardinal, a dû, en compulsant les vieilles archives, rencontrer le nom de Champlain et même se familiariser quelque peu avec lui. Ce n'est donc pas une autorité ordinaire que la sienne.

Et M. Kleckowski ! Qui ne se plaît, parmi nous, à faire l'éloge de sa science et de son habileté en toutes choses ?

Je me résume :

1^o Je n'ai pas d'objection à ce que l'on ajoute la particule nobiliaire à Champlain, parce que la particule elle-même n'indique pas toujours la noblesse.

2^o Je préfère ne pas m'en servir, parce qu'il est arrivé à Champlain lui-même de la mettre de côté, et parce que les esprits cultivés en France ne s'en servent plus aujourd'hui.

3^o En mettant sur la pierre de notre monument *Samuel Champlain* au lieu de Samuel de Champlain, le comité n'aurait commis aucune erreur, ni n'aurait blessé la mémoire de notre premier gouverneur.

tres dont

istingué
de nos
La ville
mémoire

le l'inau-
ce débu-
neur de
e. Vous
onument
el Cham-

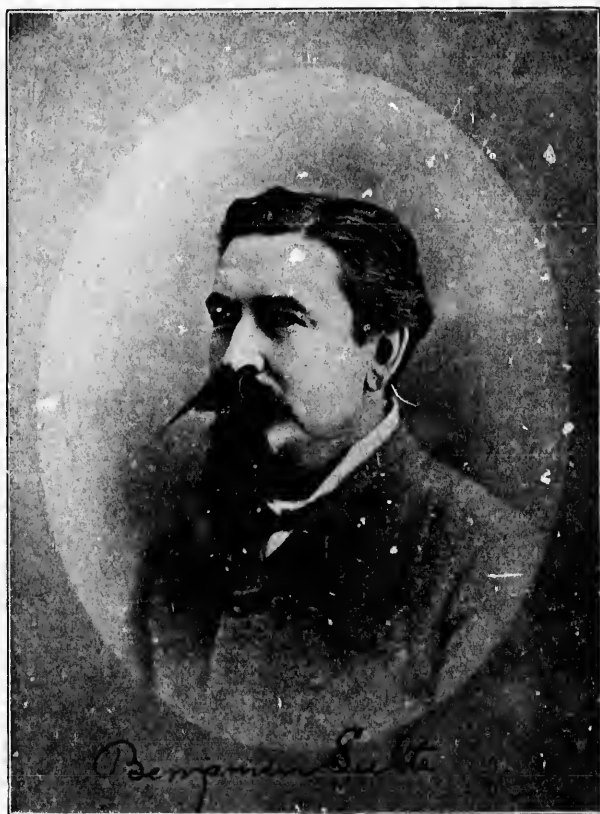
cardinal,
r le nom
avec lui.
e.

, à faire
ses?

particule
lle-même

arrivé à
que les
d'hui.

Samuel
ité n'au-
moire de



co
tie

me
plu
ma
de
enc

I

E

sur
oct
moi
du
mat
va b
sera
dans
répa

La
duré
et, pe

4^o M. l'abbé Casgrain n'a rendu aucun service au sous-comité des inscriptions en faisant ajouter la particule qui lui tient tant au cœur.

5^o Je ne crois pas avoir agi à la légère lorsque j'ai intitulé mon ouvrage *Samuel Champlain*, et j'y tiens aujourd'hui plus que jamais, parce que je me sens encore plus à l'aise, maintenant que la discussion m'a permis d'élargir le cadre de mes études sur ce sujet, et que les conclusions paraissent encore plus favorables à mon opinion.

N.-E. DIONNE.

LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY

EN écrivant l'*Histoire de la Milice Canadienne-française*, qui couvre un siècle et demi, je n'ai pas cru devoir la surcharger par le récit détaillé de l'action d'éclat du 26 octobre 1813, et j'ai consacré à la bataille de Châteauguay le moins d'espace possible, afin de m'en tenir aux proportions du reste de l'ouvrage. Cependant, j'avais réuni assez de matériaux pour composer un long chapitre, comme le lecteur va bientôt s'en assurer. Je le donne au public, persuadé qu'il sera lu avec plus d'attention sous cette forme que s'il entraît dans un grand ensemble. En tous cas, il sera plus facile à répandre parmi les amateurs.

I

NOTES PRÉLIMINAIRES

1812 - 1813

La guerre que les Américains nous ont faite en 1812-15 a duré de juin 1812 à l'automne de 1815, soit quarante mois, et, pour ce qui concerne le Bas-Canada, la région de la rivière

Châteauguay a été, plusieurs fois, le théâtre de mouvements de troupes, d'escarmouches, de combats qui restent dans la mémoire du peuple condensés en un seul terme : " la bataille de Châteauguay " — voulant dire la défaite du général Hampton le 26 octobre 1813, l'action la plus brillante de toute cette guerre dans le Bas-Canada. Il n'est personne aujourd'hui qui ne comprenne cela parmi nous, mais, chose singulière, les Canadiens-français, qui firent les seuls à lutter en cette occasion, ne possèdent, sur la bataille même, que de vagues renseignements, tandis que les Anglais ont publié diverses études à ce sujet et se montrent fiers d'en parler. Il est grand temps de publier un texte français qui nous permette de suivre la marche et les détails des événements sous-entendus par le mot *Châteauguay*, car vraiment c'est un résumé trop court pour toute une page d'histoire.

Afin de mieux saisir l'ensemble de la situation qui va être décrite, remontons un peu en arrière et voyons les commencements avant que de parler de la fin des choses sur lesquelles roulent nos explications.

La cause de la guerre était de trois natures, différentes les unes des autres, cependant faciles à relier en un seul grief, de manière à déterminer un conflit, comme on va le voir.

1° Le Canada s'était révélé aux yeux des officiers anglais durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1784). Ses productions naturelles, peu ou point exploitées alors, offraient d'immenses ressources à qui voudrait en tirer partie. Lorsque la France s'arma (1792) il devint évident que les hostilités allaient renaitre en Europe, aussi l'Angleterre se hâta-t-elle de pourvoir à ses armements et à sa nourriture par des achats faits en dehors des Trois-Royaumes, car cette puissance ne rencontre point dans son territoire propre tous les produits qui lui sont nécessaires. On fit appel au Canada et bientôt le blé, le chanvre, le goudron, les bois de mâtures

sortirent du Saint-Laurent en abondance. Au cours des années 1793-1812 ce commerce ne fit que se développer ; la construction des navires devint chez nous une industrie sérieuse, la hache entama nos forêts séculaires, les cultivateurs doublèrent et quadruplèrent leurs revenus, tous les métiers avaient de l'emploi, le crédit était inconnu, chaque opération se réglait argent comptant—ce furent “ les bonnes années ”, expression maintenant légendaire, qui disparaîtra, comme toutes les légendes, si on ne la consigne dans l'histoire avec son véritable sens.

2° Les États-Unis, c'est-à-dire leur principal groupe situé à l'Est des lacs Érié et Ontario, tentaient d'échapper à la domination des manufactures anglaises en élevant le tarif douanier, afin de laisser le champ libre aux fabricants du Massachusetts, New-York, etc. ; mais le long de l'immense frontière qui nous sépare de nos voisins, il se faisait une telle contrebande que la loi américaine devenait lettre morte. Les marchandises qui ne pouvaient plus être débarquées dans les ports de Boston, Rhode-Island ou autres sans acquitter des droits oué-reux, arrivaient par le Saint-Laurent, passaient la ligne de division entre les deux pays et inondaient le marché américain. Dans tout cela, bien entendu, le Canada était loin d'être perdant, puisque ce trafic utilisait ses voies de communication.

3° Le code maritime international autorisait la recherche des matelots déserteurs sur les navires où l'on soupçonnait leur présence. Ce fut un nouveau sujet de discorde lorsque les capitaines anglais se mirent à exercer ce droit sur les bâtiments des États-Unis et la situation s'aggrava davantage après 1807 lorsque les États-Unis se trouvèrent à peu près seuls en accord avec Napoléon.

Celui-ci était apparemment resté dans l'ignorance de ce qui se passait sur le Saint-Laurent puisqu'il n'avait fait

aucune tentative pour fermer les bouches de ce fleuve, tout en se demandant avec surprise comment l'Angleterre s'approvisionnait en dépit des mesures qu'il avait adoptées contre elle. En 1811 il s'en rendit compte et saisit la balle au bond. De suite une entente eut lieu, que je mettrai en bref sous la forme suivante :

—Monsieur le président Madison, vous déclarerez la guerre à la Grande-Bretagne à propos de la recherche des marins, ce qui vous exemptera de mentionner la contrebande canadienne ; vous bloquerez le Saint-Laurent, ce qui m'épargnera cette entreprise ; le Canada tombera dans vos mains faute d'être secouru parce que j'occuperai tellement l'Angleterre en Europe qu'elle n'aura pas un bataillon à lui envoyer, de sorte que les trois questions du blocus du commerce anglais par mer, de la contrebande sur vos frontières, de la recherche des déserteurs se trouveront réglées à notre avantage mutuel.

Nous n'avions pas attendu le signal de la crise pour nous tenir en garde. Des mesures de précaution avaient précédé chez nous ce moment solennel. La milice s'exerçait, s'équipait. On tirait même de ses rangs un corps de *Fencibles* (" défenseurs " ; milice levée pour la défense du territoire) et un autre de Voltigeurs, qui furent organisés au printemps de 1812. Les Fencibles existaient comme régiment régulier avant cette date ; on ne fit que les compléter ; ils renfermaient surtout des Canadiens-français, néanmoins le nombre des Ecossais s'y trouva suffisant pour que l'on désignât l'un de ses bataillons sous le nom de *Glengarry*. Les Voltigeurs étaient au complet dès les premiers jours de mai, sous les ordres du major de Salaberry revenu exprès des Antilles pour servir en Canada.

Quant à la milice, elle avait tout à apprendre étant depuis près de quarante ans étrangère au métier des armes, mais elle était remplie d'ardeur.

Le 4^e bataillon s'était organisé l'automne de 1811 et se tenait prêt à agir. On en eut bientôt plusieurs autres.

Il y avait, dans les deux Canadas, 445 artilleurs, 3,783 soldats de la ligne, 1226 Fencibles—en tout 5,454 réguliers, principalement postés dans le Haut-Canada qui semblait être le premier objectif de l'ennemi. Vu le chiffre restreint de nos forces, il avait été décidé de nous en tenir à la défensive et d'attendre que nous fussions envahis pour résister ; ou, pour mieux dire, garder la frontière était le mot d'ordre.

Au mois d'août 1812, de Salaberry occupait la région située entre l'île aux Noix et la partie supérieure de la rivière Châteauguay, avec six ou sept petits détachements des Fencibles, Voltigeurs, miliciens de Beanharnois, le 5^e bataillon et des sauvages. Pas de cavalerie ni d'artillerie. Le tout constituait un camp volant qui s'éparpillait, se rassemblait, prenait mille formes, était partout, ne paraissait nulle part en une seule masse et faisait croire au général américain que c'était l'avant-garde d'une armée solide.

Le 5^e bataillon de milice reçut le nom de *Chasseurs Canadiens* en septembre. Il se composait des compagnies de Saint-Philippe, Saint-Constant, Châteauguay et deux de l'Acadie.

Cet automne, alors que toutes les forces militaires du Canada étaient engagées au delà de Kingston, l'aîle droite des Américains, appelée aussi l'armée du nord, sous le général Dearborn, franchit la limite du Bas-Canada, au lac Champlain, et suivit le bord de la rivière Chambly dans l'espérance d'atteindre l'île aux Noix et de l'occuper pour en faire la base de ses opérations contre Montréal. Cette marche était la mise en œuvre d'un plan arrêté par l'état-major américain : à la frontière de Niagara, à Sackett's Harbour vis-à-vis Kingston et au lac Champlain, trois armées se préparaient à

envahir le Canada. Dearborn, une fois maître de la région qui est entre les rivières Chambly, Châteauguay et la contrée de Laprairie, attendrait ses collègues pour entrer à Montréal, si toutefois il n'y pénétrait pas du premier coup. Ce plan, renversé par nos troupes, fut repris en 1813 sans plus de résultat. On criait dans les armées américaines : Montréal ! Montréal ! comme les Français criaient en 1870 : Berlin ! Berlin !

Salaberry entraînant sa petite bande, s'approcha de la frontière, et Dearborn, avec ses cinq mille soldats, ne vit jamais l'île aux Noix, malgré plusieurs semaines d'efforts pour y arriver. Nos gens comptaient les ponts, embarrassaient la route en abattant des arbres, tiraient cent coups de fusil lorsque les piquets américains s'avançaient, disparaissaient comme des météores et laissaient derrière eux, dans un coin du bois, des sauvages bariolés de couleurs vives, de vrais apparitions de théâtre à moitié nus et hurlant les cris de l'enfer. C'en était trop pour des troupes si peu accoutumées à ce régime étrange. Dearborn s'en retourna, convaincu qu'il y avait un corps d'armée imposant derrière ces inconcevables tirailleurs. Montréal échappa au danger, car même en tenant compte de l'impossibilité où se trouvaient les deux autres armées américaines de participer à la prise de cette ville, une fois Dearborn, établi sur l'île de Montréal, rien ne les eut empêché d'y parvenir en suivant la route du Saint-Laurent et cela n'eut pas manqué si l'on songe que les nouvelles de Napoléon le représentaient vainqueur en Russie, menaçant plus que jamais l'Angleterre et par conséquent nous enlevant le dernier espoir d'aucun secours.

Durant l'hiver on apprit les désastres de la retraite de Moscou. Au cas où la guerre se terminerait en Europe les régiments anglais surviendraient en Canada et alors plus moyen de nous tenir tête.

La campagne de 1813 se fit tout l'été dans le Haut-Canada. Au mois de juillet, apprenant que Napoléon était au cœur de l'Allemagne battant ceux qui s'opposaient à sa domination, le gouvernement de Washington se décida à reprendre la marche en avant.

Nous allons voir entrer en scène Hampton et Wilkinson, deux généraux qui s'attachèrent à se rendre maîtres de Montréal afin de dominer le Bas-Canada et de couper les ressources de la petite armée anglaise qui tenait encore dans le Haut-Canada.

À début des hostilités, en 1812, le cabinet de Washington avait commis une double faute parce que, ne comprenant pas que les Canadiens-français voulussent lui résister, il ne se pressait point d'agir contre leur province ; d'autre part, il ne vit pas le rôle que le Saint-Laurent et nos riches paroisses pouvaient jouer comme base d'approvisionnement pour l'armée du Haut-Canada. En 1813, il était revenu de ces erreurs.

L'insuccès de Dearborn en 1812 avait amené la retraite du ministre de la guerre à Washington, l'honorable William Eustis, qui fut remplacé en février 1813 par le général Armstrong. Celui-ci prépara le plan de campagne de 1813 dont le mérite consiste à porter sur Montréal l'armée du nord divisée en deux branches, laissant les autres corps opérer pour leur compte dans le Haut-Canada. Une branche devait descendre la rivière Châteauguay, l'autre le Saint-Laurent, pour se joindre à l'île Perrot et emporter Montréal privé de toute défense.

(A suivre.)

BENJAMIN SULTE.



JOURNAL
OF
COL. RUDOLPHUS RITZEMÄ
AUGUST 8-1776 TO MARCH 30-1776

(From the original in the Collection of the New York Historical Society.)

(Continued)

January ye 3rd 1776.—Mr. Antil arrived here Express from Quebec with Intelligence that General Montgomery on the 31st Ultimo between the Hours of 5 & 7 in the morning (after a previous Disposition of his small Army) made two Attacks upon the lower Town, under a feigned one upon the upper—The Feint was conducted by Capt Browne with 94 men; one of the real attacks by the General himself at Drummond's Wharf below Cape Diamond with 466 men; the other by Colonel Arnold with the men he brought with him by the way of Kennebec & Capt Lamb's Company of Artillery amounting to 560 men thro' St Roques at the other End of the lower Town; the General forced his way thro' the first Picquet or Barrier without receiving a Shot—at the next, he was received with a heavy Fire of musketry & two field Pieces which caused Cheesman's Company to fall back in some little Disorder, while the General was endeavoring to rally these men he received a Coup de grace as also his Aid de Camp McPherson & Capt Cheesman of our's—The General was shot thro' the Head and both his Thighs—after the Death of the General Colonel Campbell led of the General's Detachment. Colonel Arnold with his Party passed thro' St Roques and approached near a two Gun Battery well piquetted in without being discovered; his men forced the Piquets & carried the Battery after an Hour's Resistance; in the Attack the Colonel was shot thro' the Leg and was obliged to be carried off; after gaining the Battery his Detachment pushed on to

a second Barrier which runs from Limeburner's Wharf into the lower Town of which they took Possession, where they maintain themselves in the Houses without any possibility of being supported, so that they must either carry the Town, be made Prisoners or be cut to pieces.

January ye 4th.—Capt. Melcher arrived Express with an Account that Arnold's whole Detachment had surrendered themselves Prisoners, having lost about 100 Men killed & wounded.—The Enemy took our Mortars & two Field Pieces. Capt Lamb is wounded in the Eye—many of the officers killed & wounded whose Names are as yet unknown.

January ye 29th.—General Wooster sent me from Montreal to consult with General Schuyler at Albany about the best Means to be put in Practice for a speedy Reduction of Quebec & for establishing the York Battalions on a permanent Footing.

February ye 5th.—After an agreeable Passage over the Lakes I arrived at Albany and addressed myself to General Schuyler, who after conversing with me, deemed the Matters I mentioned to him of such Importance to the Colonies, that he could not determine upon them, but referred me to the Continental Congress, for which he gave me Despatches and enforced the Subject of our Conversation.

February ye 11th.—Arrived at New York and waited upon General Lee and the Committee of Safety. General Lee coincide in opinion with me, and also enforced the Property of the Measures I proposed to the Congress.

February ye 12th.—Departed for Philadelphia—where I arrived

February ye 4th.—And immediately delivered my Dispatches to the President of the Continental Congress—The Congress appointed a Committee to confer with me—Before whom I laid the following declaration, and enlarged occasionally upon each Head.

February ye 16th.—“ That the Army in Canada (exclusive of the late Reinforcements) does not exceed 900 effective men—that their Time of service expires the 15th of April next, or sooner if Reinforcements arrive, when I imagine

most of the men would insist on going Home—that I conceived it impracticable to form these men into two Battalions, agreeable to a late Resolution of this Congress, as they are composed of the Remnant of the different Troops of New York, Jersey, Connecticut, & the Bay, & of two opposite Characters ever to form a useful Corps.

Second. That it is absolutely necessary that the Army in Canada consist of 8 or 10,000 men, & that they be enlisted for so long Time as they may be wanted—to enable the Colonies to do this with Greater Ease to themselves, two Regiments of Canadians might be formed & marched into these Colonies, where they would act with vigor & be bro't to proper Discipline—Here they would not dread the Anathemas of the Church nor the Frowns of their Noblesse.

Third. That Dugan (tho' a Barber) has more Influence over the Canadians than either Livingston, Hazen or Antill—that he was extremely serviceable to us the last Campaign—that the taking of Chamblee was altogether his own planning & that we were much indebted to him for his Assiduity in transporting our Cannon down the Rapids to the North Side of St. Johns & after the taking of it to Sorrel & Montreal.

Fourth. That General Wooster is extremely anxious that some General Officers be immediately sent to his Assistiance.

Fifth. That as the Artillery Company we had in Canada with their Captain are Prisoners, & the one since formed there only engaged to the 15th of April, two Companies of matrosses be sent there with some able Officer, who not only understand firing Cannon, but are able to compose the various Work necessary for a tolerable Train, such as Fuses, quick March, Fireballs, &c.

Sixth. That an Engineer is much wanted—the northern Army having suffered much from the want of a tolerable one.

Seventh. The Difficulty the Congress has laboured under in supplying the Army of Canada with Specie, from an Aversion the Canadian have to paper money, renders it necessary that some Expedient be devised to remove it—

that nothing would tend to facilitate it more than that Merchants should go from the English Colonies to Canada with proper Assortments of Sntlers' Goods, such as Hosiery, Shoes, coarse Linnens, Soap, Rum, Sugar, &c.

Eighth. That a few Artificers, namely Armourers, Smiths, Carpenters, Harness Makers, Wheelrights, with a proper person to superintendent their Conduct be forthwith sent into Canada—it being impossible for an Army to be without them.

Ninth. That a few pieces of heavy Artillery with a suitable proportion of Ball—two large Mortars with Shells &c, agreeable to an Estimate in the Hands of this Committee, be forwarded with all Speed into Canada.

Tenth. As the York Regiment which have been in Canada the last Campaign are nearly broke up and many of the officers still desirous of continuing in the service, that they be preferred in the new Levies in the Province of New York to others—That they would feel much as if they were neglected after so fatiguing & expensive a Campaign."

The Committee after having made their Report to the Congress informed me that they intended complying with the Requisitions I had made.

February ye 21st.—Left Philadelphia.

February 24th.—Arrived at New York where I was given to understand, that four new Regiments were to be raised & that the old Regiments, the Remnant of them, agreeable to the Resolution of the Continental Congress above mentioned, were to be formed in two, of which I was to have one, & Clinton the other, & that therefore the Provincial Congress had made no provision for the Canada officers in the new Regiments: well knowing the unpracticability of the intended Measure of the C. C. & that it had supersided their former Order. I resolved by the Advice of General Lee (who was then to command in Canada but afterwards sent to Virginia) to remain here & not to return to Canada till such time as I knew whether I should be provided for in the new Levies or not.—In the meantime I exerted myself to the utmost in Favor of the Canada officers.

March ye 21st.—I received a Letter from Mr. Jay, one of the New York Members of the Continental Congress, requesting me immediately to come to Philadelphia, with which I forthwith complied & arrived there

March ye 24th.—When a Committee of Congress was appointed to confer with me, the Result of which was, that I was appointed Colonel of the 3d Regiment of Yorkers & received my Commission accordingly from the President. The Regiment is to continue during this unhappy struggle in Service.—This removed all my Objections to the Service.

March ye 30th.—Arrived at New York

NOTE.—The writer, son of Dominic Ritzema of New York, was broken by court-martial in 1778, and joined the British army.

BIBLIOGRAPHIE

CANADIANA—AMERICANA

LES VIEILLES FAMILLES D'YAMACHICHE. Trois Généalogies avec préface de Benjamin Sulte, et Discours Préliminaire par M. R. Bellemare, par F. L. Desaulniers. Tome second. *Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils*, 1889. In-8, XXXIII-271 p., nombreux portraits.

Nous avons signalé, dans notre livraison de novembre, le premier volume de ce travail généalogique. Nous venons précisément de recevoir le second volume, qui renferme les généalogies des familles Desaulniers, Bellemare et Gélinas : trois intéressantes familles au sein desquelles nous recrutons plusieurs enfants qui ont fait honneur à notre nationalité.

M. Sulte a fait, pour ce second volume, une charmante préface, et M. Raphaël Bellemare, dans un discours préliminaire, nous a raconté dans le menu les mœurs des premiers habitants d'Yamachiche.

S'il faut en juger par les nombreuses marques d'encouragement—des encouragements en espèces sonnantes,—que l'auteur a reçues, son travail a été ou ne peut mieux accueilli des citoyens d'Yamachiche et d'ailleurs.

Des travaux de ce genre devraient être faits pour toutes les premières familles des vieilles paroisses de notre province ; l'œuvre monumentale de Mgr Tanguay serait ainsi continuée, du moins en ce qui regarde les principales familles du pays.

Nous réitérons à l'auteur nos plus sincères félicitations.

HOW THE DUTCH CAME TO MANHATTAN. Penned and Pictured by Blanche McManus. *New York, E. R. Herrick & Co., (1898). Sm. 4to., decorated cloth, 82 p., illustrated.*

This volume forms part of the series called *Colonial Monographs* published by Messrs. E. R. Herrick & Co., of New York, and is very attractively gotten up. Every page is decorated with special designs illustrating the text, and it is artfully printed on hand-made paper. No doubt that this book will be appreciated to its value by book-lovers all around.

DIANE OF VILLE MARIE. A Romance of French Canada, by Blanche Lucile Macdonell. *Toronto: William Briggs, 1898. 12mo., cloth, 251 p.*

A very interesting romance of the *Old Régime* worth while reading. Deals with French-Canadians before the conquest, and the terror spread out all along the country by the atrocious Iroquois.

PIHL-O-RUMPS CANOE and MADELEINE VERCHERES. Two poems by William Henry Drummond. Illustrated by Frederick Simpson Coburn. *G. P. Putnam's Sons, New York and London. The Knickerbocker Press, 1898. 12', boards, 12 p. on extra heavy paper. 4 plates.*

Our readers, or most of them, are acquainted with the witty author of *The Habitant and other French Canadian Poems*, and we need not recommend him to them. This new volume is worthy of its eldest and Madeleine Verchères' poems especially is remarkable. The career of that brave thirteen years old girl, facing the atrocious Iroquois, is full enough of pathetic and dramatic events to inspire the poet.

HISTOIRE DE LA COLONISATION FRANÇAISE. La Nouvelle-France, par Eugène Guénil. Vol. II. *Paris, Arthur Fourneau, 1898. In-12, 474 p.*

Ce second volume complète l'histoire de la colonisation française dans la Nouvelle-France, dont nous avons annoncé le premier volume lors de sa publication, l'année dernière.

Il renferme un intéressant chapitre sur la littérature canadienne, avec de nombreuses citations de nos meilleurs auteurs.

Une bibliographie des auteurs que l'historien a consultés couronne l'ouvrage.

Ces deux ouvrages doivent se trouver dans toute bibliothèque canadienne.

LES TROIS LEGENDES DE MADAME SAINCTE ANNE. I Légende hagiographique (la vie). II Légende historique (le culte). III Légende iconographique (les arts), par le Père Paul-Victor Char-

land. Premier volume: La légende hagiographique. [*Lévis P. Q., Imprimerie Mercier & Cie., 1898*]. Gr. in-8, XV-131 p., 137 portraits et gravures.

LE CULTE DE SAINTE ANNE D'AMÉRIQUE, ou Sainte-Anne de Beauré et sa filiation dans le Nouveau Monde. Etude extraite du second volume de "Les trois légendes de Madame Sainte Anne", par le Père Paul-Victor Charland. *Lévis, P. Q., Imprimerie Mercier & Cie., 1898*. Gr. in-8, 142 p., 80 gravures.

PUBLICATIONS DIVERSES

MANUEL PRATIQUE DU BIBLIOTHÉCAIRE. Bibliothèques publiques, Bibliothèques universitaires, Bibliothèques privées. Suivi: 1° D'un Lexique des termes du Livre; 2° Des Lois, Décrets, etc., concernant les Bibliothèques Universitaires, de 1837 à 1894, par Albert Maire. *Paris, Alphonse Picard et Fils. 1896*. In-8, toile, XII-591 p., un plan, 64 fig. et nomb. tableaux.

Le but de ce Manuel est de présenter sous une forme commode et précise l'ensemble des connaissances actuellement indispensables à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont la garde d'une collection de livres. L'auteur, pendant ses stages au milieu d'importantes Bibliothèques, a acquis une compétence toute spéciale, qu'ont encore fortifiée les conseils quotidiens de chefs éminents; aussi a-t-il pu offrir un instrument de travail précieux, une sorte de memento facile à consulter, où les renseignements utiles sont intelligemment et clairement groupés. Ce Manuel rendra des services: 1° à tous ceux qui ont à préparer un examen quelconque de Bibliographie pratique; 2° à ceux qui en dehors des établissements officiels ont la garde d'une Bibliothèque quelconque et s'inspireront avec profit des principes émanés d'hommes compétents; 3° à ceux qui tout en possédant l'ensemble des connaissances contenues dans ce livre y chercheront des détails techniques précis.

Nous signalons tout particulièrement: *les chapitres consacrés au mobilier, aux catalogues*, à la critique détaillée de *certains systèmes bibliographiques*, le *Lexique* permettant de trouver immédiatement la signification précise de termes qu'il faudrait chercher dans des *Encyclopédies volumineuses* ou des *opuscules spéciaux*, enfin *les règlements, décrets, etc.*, concernant *les Bibliothèques universitaires* de France.

LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par Ch.-V. Langlois et H. Stein. *Paris, Alphonse Picard, 1891-93*. In-8, XVII-1000 p.

L'utilité de premier ordre de ce répertoire méthodique a été signalée dans toutes les revues d'érudition aussitôt après la publication du premier fascicule. Le livre de MM. Langlois

et Stein offre aux travailleurs et aux curieux un inventaire sommaire des archives de l'histoire de France permettant de se guider à travers les établissements divers qui, en France et à l'étranger, contiennent des *documents d'archives* relatifs à l'histoire de France. — Les pièces officielles : chartes, comptes, enquêtes, correspondances publiques et privées, etc., malgré les mutilations causées par la négligence et des accidents trop nombreux, ont encore une importance et une valeur considérables, mais sont dispersés soit en France, soit à l'étranger, dans plus de cinq cents établissements. Or, il n'est pas toujours facile de consulter les nombreux inventaires publiés pour la France, et malgré les missions et les rapports publiés, on ne saurait trouver pour l'étranger une liste chronologique et méthodique des inventaires ; *ce livre comble cette lacune*. On y trouve énumérés tous les dépôts entre lesquels ces archives sont réparties, avec une notice sur chacun d'eux, contenant l'historique de leur formation brièvement esquissé, la nature et les dates extrêmes des fonds qui les composent et surtout la liste des catalogues, tant imprimés que manuscrits. Grâce à ces indications, un historien désireux d'épuiser toutes les sources relatives à une question saura où diriger ses recherches.

Certaines parties même sont absolument nouvelles : *les archives diverses*, par exemple, n'avaient jamais été l'objet d'un travail d'ensemble méthodique et le chapitre qui les concerne ouvre un champ de recherche des plus fructueux. Les indications contenues dans la partie consacrée *aux pays étrangers* sont précieuses par leur nouveauté et leur précision. Elles ont été réunies, en effet, soit au cours des voyages personnels des auteurs, soit grâce à l'obligeance de savants ayant pratiqué eux-mêmes les dépôts dont il est question. La 2^e partie concernant *les Bibliothèques de manuscrits* fera songer à utiliser davantage une source abondante de renseignements : les Bibliothèques publiques renfermant en effet une grande quantité de *documents d'archives*. Enfin une table de noms aussi complète que possible permet de le consulter rapidement le volume.

MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (*Bibliotheca bibliographica nova*), par Henri Stein. Paris, Alphonse Picard et fils, 1898. In-8, XX-895 p.

Extrait de l'Introduction : — " On peut dire que ce livre est la synthèse de toutes les bibliographies publiées jusqu'à la fin de l'année 1896. L'heure semble venue de donner à la science bibliographique un *Manuel* comme la paléographie, la philologie, l'archéologie ont le leur, et de faire paraître un livre préparé lentement pendant plus de dix ans ".

En toutes choses, aujourd'hui, l'on veut être renseigné vite et bien, c'est la caractéristique du jour. Les écrivains, qu'ils soient tributaires des bibliothèques publiques, ou qu'ils se contentent des livres accumulés chez eux, veulent avoir sous la main des " instruments de recherches " desquels ils réclament, par un usage constant, un travail condensé qui leur fournisse beaucoup de matériaux sous une forme simplifiée et sommaire.

" La majeure partie des livres indiqués ont été vus par l'auteur, qui a tenté de se rendre compte de la valeur relative et actuelle de chaque bibliographie, et qui ne s'est jamais laissé guider dans ses appréciations que par le pur intérêt de la science. Il a voulu faire un travail raisonné, parce qu'il n'admet pas d'autre bibliographie sérieuse et voudrait persuader que la mission du bibliographe est tout autre qu'on le croit généralement.

" Quiconque voudra recourir à ce MANUEL et en général à tout répertoire bibliographique raisonné ne devra pas perdre de vue que le classement des livres étant toujours présenté du général au particulier, il est bon de parcourir avec soin et réflexion tous les livres indiqués sous une rubrique analogue. C'est au lecteur à ne se laisser jamais décourager par l'absence d'une rubrique spéciale à la matière qui l'intéresse ".

L'ouvrage se termine par trois appendices, indispensable instrument de travail :

1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le dix-neuvième siècle.

2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.

3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde entier.

LES MERVEILLES DE LA SALETTE, par l'abbé J. Berthier. *Paris, P. Téqui, 1898. In-12, VIII-352 p.*

seigné vite
ains, qu'ils
u qu'ils se
avoir sous
ls ils récla-
sé qui leur
e simplifiée

été vus par
valeur rela-
s'est jamais
intérêt de
parce qu'il
audrait per-
tre qu'on

général à
pas perdre
s présenté
vec soin et
analogue.
r par l'ab-
ntéresse ”.
ispensable

er qui ont
le.
de toutes
rincipales

ier. *Paris,*

